

PROJET DE RECHERCHE
FAIRE DES MIGRATIONS UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT :
UNE ETUDE SUR L'AFRIQUE DU NORD ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sénégal

Migration, marché du travail et développement

DOCUMENT DE TRAVAIL

par

Papa Demba Fall*

* Papa Demba Fall est professeur de géographie à l'Institut fondamental d'Afrique noire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).

Ce document de travail sur la Sénégal a été préparé par M. Papa Demba Fall dans le cadre du projet de recherche de l'Institut international d'études sociales « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Ce document n'engage que son auteur et sa publication ne signifie pas que l'Institut international d'études sociales souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Ce projet de recherche a été financé par le gouvernement espagnol. Pour plus d'information et notamment pour accéder au rapport et notes de synthèse, aux documents de travail concernant les autres pays et à toute autre information sur le projet, veuillez consulter la page internet www.ilo.org/inst/migration.

Copyright © Organisation internationale du Travail (Institut international d'études sociales) 2010.

De courts passages pourront être reproduits sans autorisation à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service d'édition, Institut international d'études sociales, case postale 6, CH-1211 Genève 22 (Suisse).

Table des matières

Résumé exécutif.....	4
Le Sénégal en chiffres.....	6
Carte administrative du Sénégal	6
Abréviations et acronymes.....	7
Liste de tableaux et graphiques.....	8
I. État des lieux de l’environnement socioéconomique et défis majeurs de la société sénégalaise	9
A. Le contexte politique.....	9
B. L’environnement économique et les défis politiques.....	10
II. Les sources statistiques	12
A. La production des données statistiques.....	12
B. Les principaux indicateurs démographiques	13
C. Caractéristiques du monde du travail et évolution du marché de l’emploi	15
D. Caractéristiques de la migration sénégalaise vers l’extérieur	20
III. La migration comme stratégie d’accès aux ressources: de l’exode rural à la migration de longue distance	26
A. Les migrations internes.....	26
B. Les migrations internationales	27
IV. La dimension politique de la question et les perspectives d’avenir	35
A. La gestion politique de la migration	36
B. Les défis liés à la migration	36
C. Les réponses politiques aux défis de la migration.....	38
D. La politique en matière d’emploi	42
K. La protection des travailleurs.....	44
Conclusion	45
Bibliographie	47
Annexe 1 - Les acteurs clés de la migration	49
Annexe 2 - Les protagonistes du secteur de l’emploi	53

Résumé exécutif

À la différence de nombreux pays africains le Sénégal peut se prévaloir d'une stabilité politique propice à la croissance mais l'égal accès aux ressources des différentes composantes de la société est loin d'être garantie. En effet, bien que la situation macroéconomique se soit notablement améliorée durant les années 2000, le taux moyen de croissance économique qui est de l'ordre de 5% a certes favorisé une augmentation continue de la taille de la population occupée mais, elle ne permet pas d'absorber la totalité des 100 000 demandeurs d'emplois qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

L'analyse de la situation de l'emploi et de la migration indique que le Sénégal est largement confronté, dans l'optique d'un développement durable, à l'équation complexe de la mise en perspective de la croissance démographique et de la croissance économique. Celle-ci se manifeste de la manière suivante :

la faiblesse quantitative de l'offre d'emplois formels qui ne concerne qu'environ 10% de la population potentiellement active – et la prédominance des secteurs informel et agricole qui constituent les principaux pourvoyeurs de revenus ;

(i) la jeunesse est particulièrement touchée par le chômage qui est largement sous-évalué. L'entrée dans la vie active des jeunes est certes retardée par la crise généralisée, le gel des recrutements dans la Fonction publique, le relèvement de l'âge de la retraite mais surtout par l'inadéquation entre les formations reçues et les besoins exprimés par les chefs d'entreprise ;

(ii) outre la précarité de l'emploi qui caractérise le secteur moderne, les travailleurs de l'informel et ceux du secteur agricole ne disposent d'aucun système de protection sociale ;

(iii) les programmes de promotion de l'auto emploi s'avèrent inefficaces au regard de leurs bilans. Mieux, la création d'une pléthore d'agences dont les missions sont identiques n'a eu d'autre résultat que de dépouiller les institutions qui peuvent faire valoir une grande expérience dans ce domaine. La plupart des projets d'insertion des jeunes sont plombés par le clientélisme politique qui contredit les déclarations solennelles sur la bonne gouvernance;

(iv) l'engouement de plus en plus prononcé de la migration internationale est essentiellement le résultat de la difficulté à s'insérer dans le marché national du travail mais aussi de l'idée largement répandue qui fait de l'ailleurs un eldorado. Naguère limitée à la vallée du fleuve, la migration internationale est aujourd'hui le fait de tous les groupes socioethniques du Sénégal mais aussi des femmes qui y prennent une part de plus en plus active;

(v) les données disponibles ne rendent que partiellement compte de l'importance quantitative et qualitative de la présence sénégalaise à l'étranger. Il en résulte que l'absence de recensement systématique et/ou de données fiables constitue une lacune de taille à la connaissance d'une population sur laquelle le gouvernement fonde beaucoup d'espairs notamment pour la relance des activités économiques ;

(vi) les retombées positives de l'expatriation en font une alternative voire une stratégie familiale de plus en plus prisée. En effet, les importants transferts de fonds destinés aux familles contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté tout comme la mobilisation des associations de migrants est un véritable facteur de développement de leurs terroirs d'origine.

Recommandations de politiques

Parce qu'il est considéré comme le moyen principal d'accès aux revenus, la promotion de l'emploi doit occuper une place centrale dans les politiques nationales de développement. L'atteinte d'un tel objectif implique la mise en place d'un organe susceptible de renseigner, avec exactitude et en temps réel, l'état de la demande et/ou son adéquation avec l'offre du marché. De ce point de vue, la mise en place de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles maintes fois annoncée, doit être rapidement concrétisée.

Dès lors que l'accès à l'emploi formel s'avère de plus en plus difficile en raison notamment du ralentissement prévu de l'activité économique, l'auto emploi s'impose comme une solution alternative. Il faut cependant reconnaître que les expériences menées dans ce domaine n'ont pas produit les résultats escomptés du fait notamment de la non résolution des questions liées au financement de la création d'entreprises et/ou de la modernisation du secteur informel. Une réflexion hardie doit porter sur les mécanismes de nature à rendre opérationnels les projets initiés en rapport avec les partenaires du développement.

Une disposition importante est la création de pôles d'activités commerciales destinés à « libérer les rues de la capitale » du commerce ambulante. Cette mesure passe nécessairement par un dialogue politique mais elle exige aussi du courage de la part des acteurs politiques notamment des élus locaux qui sont en grande partie responsable de l'occupation sauvage des rues.

La mise en place d'un système de protection sociale spécifiquement réservé au secteur informel et au monde paysan s'impose plus que jamais. Elle constitue une disposition fondamentale dans l'optique du maintien de la paix sociale qui a jusqu'alors caractérisé le Sénégal. Ledit système de sécurité sociale pourrait être financé par des taxes spécialement conçues à cet effet.

En ce qui concerne la mobilité des populations, l'idée d'un Observatoire national de la migration, destiné à apprécier quantitativement la circulation des travailleurs, constituerait, à n'en pas douter, un précieux outil de planification nationale.

En raison du caractère transversal de la question migratoire, aucune intervention ne peut être du ressort d'un seul ministère. Le flou qui caractérise la délimitation des champs de compétence des départements qui interviennent dans la gestion de la migration conduit bien souvent à des conflits et des errements. L'institution d'un organe interministériel de gestion et de coordination de l'action publique devrait permettre un accompagnement plus pragmatique des migrants.

En effet, bien que la migration ne puisse être considérée comme une panacée, un encadrement plus systématique des « Sénégalais de l'étranger » pourrait avoir des retombées positives dans leur implication dans le développement notamment par le biais d'investissements productifs tournés vers la création d'emploi. La création d'une structure regroupant les représentants des associations de migrants Sénégalais à l'étranger faciliterait grandement l'implication des migrants dans le développement national. Elle peut s'inspirer du modèle du Conseil supérieur des Marocains à l'étranger qui fonctionne comme un instrument de dialogue politique.

La prise en charge des étrangers vivant dans le territoire sénégalais doit davantage mettre l'accent sur l'intégration des communautés souvent établies au Sénégal de longue date. En vérité, les rares dispositions adoptées au plan politique ont principalement trait à une dimension sécuritaire de la présence étrangère.

Instaurer un dialogue politique sincère et régulier avec les principaux protagonistes des questions liées à la mobilité est un gage de succès des programmes bilatéraux et multilatéraux comme les contrats saisonniers avec l'Espagne, la lutte contre la migration irrégulière, etc.

La volonté réaffirmée d'impliquer les migrants internationaux dans le développement national ne doit pas occulter une question qui se pose avec acuité : la sécurisation des transferts d'argent qui transitent par les circuits informels. En effet, des informations concordantes indiquent que le Sénégal est une des places fortes de la circulation de sommes d'argent dont l'origine est plus que douteuse.

Le Sénégal en chiffres

- Superficie : 196 712 km²
- Densité en 2006 : 54 habitants/km²
- Population en 2005 : 10 817 844 habitants dont 5 517 100 femmes et 5 300 744 hommes ;
- Projection population totale en 2008 : 11 343 328 habitants

Quelques indicateurs clés :

- Produit intérieur brut en 2006: 4 846, 44 milliards CFA
- Produit intérieur brut par tête en 2006: 437 562 CFA
- Indice de développement humain (2003) : 0,458
- Taux d'inflation en 2007: 5,9%
- Taux d'analphabétisme : 58, 1% (2005)
- Taux brut de scolarisation combinée en 2005: 82,5% (80,6% pour les femmes et 84,4% pour les hommes)
- Population potentiellement active : 64,2%
- Taux de chômage : 5,6% (100 000 nouveaux demandeurs d'emploi par an)
- Fonctionnaires en 2009: environ 80 000
- Secteur informel : $\frac{1}{3}$ des travailleurs
- Nombre de migrants internationaux en 2008: 2 000 0000 (estimation)

Carte administrative du Sénégal

Le décret du 10 septembre 2008 fixant le nouveau découpage du territoire national porte à 14 le nombre de régions qui étaient jusqu'alors de 11. Les quatre nouvelles régions que sont Kaffrine, Sédhiou et Kédougou sont encore trop récentes pour faire l'objet d'un traitement statistique particulier dans les documents consultés.



Abréviations et acronymes

AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
ANDS	Agence nationale de la démographie et de la statistique
ANEJ	Agence nationale de promotion de la jeunesse
CSS	Caisse de sécurité sociale
DPHSE	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EMUS	Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
FAISE	Fonds d'Appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur
OEJB	Office pour l'emploi des jeunes de la banlieue
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PROMER	Projet de promotion des micro-entreprises rurales
REVA	Programme jeunes dans les fermes agricoles du plan de retour vers l'agriculture
RAST	Rapport annuel des statistiques du travail
SES	Situation économique et sociale du Sénégal

Liste de tableaux et graphiques

1. Cartes

Carte 1. Sénégal : distribution régionale des flux migratoires et principales destinations	29
--	----

2. Tableaux

Tableau 1. Evolution de la population urbaine 2000-2004.....	14
Tableau 2. Pourcentage des effectifs scolaires par niveau d'étude et lieu de résidence	15
Tableau 3. Echanges migratoires villes/campagne	26
Tableau 4: Echanges migratoires interrégionaux.....	27
Tableau 5. Situation des Conventions internationales de travail au Sénégal.....	44

3. Graphiques

Graphique 1. Evolution démographique du Sénégal de 2000 à 2005.....	13
Graphique 2. Répartition par âge et par sexe de la population Sénégalaise en 2006.....	14
Graphique 3. Pourcentage du taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans	15
Graphique 4. Emploi et activité au Sénégal de 1975 à 2007	16
Graphique 5. Répartition de la population occupée par secteurs d'activité (en milliers d'actifs).....	17
Graphique 6. Effectifs des salariés du secteur moderne selon les CSP et le sexe en 2007.....	18
Graphique 7. Situation des jeunes de 15 à 24 ans par rapport à l'emploi.....	19
Graphique 8. Distribution régionale de la création d'entreprises en 2007.....	20
Graphique 9. La création d'emplois au niveau régional en 2007	20
Graphique 10. Répartition par sexe des migrants internationaux recensés entre 1992-97	21
Graphique 11. Répartition en % des migrants internationaux par sexe et par âge.....	21
Graphique 12. Répartition ethnique des migrants internationaux en %	22
Graphique 13. Destination des migrants internationaux selon le sexe	22
Graphique 14. Migrations sénégalaises au sein de l'espace UEMOA en %.....	23
Graphique 15. Prise en charge des frais de voyage des migrants selon le sexe en %.....	23
Graphique 16. Les 10 premiers pays d'accueil des Sénégalais dans le monde	24
Graphique 17. Situation des migrants internationaux avant l'exode	28
Graphique 18. Evolution de transferts des migrants en millions de francs CFA (1999-2007).....	31
Graphique 19. Origine géographique des transferts monétaires des migrants en 2005.....	32
Graphique 20. La présence étrangère au Sénégal en 1993	35

I. État des lieux de l'environnement socioéconomique et défis majeurs de la société sénégalaise

A. Le contexte politique

La défaite du Parti socialiste et l'accession au pouvoir du Sopi incarné par Me Abdoulaye Wade, le 19 mars 2000, constitue une césure importante dans l'histoire politique du Sénégal. Elle sanctionne une réelle avancée démocratique tout en ouvrant la voie à bien des espérances. En effet, dans l'euphorie de « l'Alternance », les partisans du nouveau régime s'attendaient d'abord à un changement de conduite dans la gestion de l'Etat et, accessoirement, à la satisfaction des attentes de la jeunesse et des besoins des ménages. Ainsi que les notaient de manière pertinente des analystes avertis, le message adressé par le peuple au Nouveau Régime était de savoir si « la nouvelle classe dirigeante [saurait] lire son succès non pas seulement comme une victoire politique et électorale, mais comme la demande résolue d'une nouvelle moralité politique et d'un nouveau contrat social, exprimée par une société prise à la gorge par les conséquences désastreuses des politiques d'ajustement structurel? »¹.

Si l'environnement économique international est resté peu propice, force est de relever que le vœu de bonne gouvernance fortement exprimé lors des élections présidentielles de 2000 n'a pas enregistré d'avancées significatives. Il a, au contraire, été rudement mis à mal par des manquements révélés à l'opinion par des personnalités dont la crédibilité n'est pas contestée². Cette situation est d'autant plus regrettable que les statistiques officielles (ESAM 2) indiquent que « plus 50% de la population sénégalaise ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins vitaux ».

Une telle situation commande les politiques de « réduction de la pauvreté » adoptées par les autorités politiques avec l'appui des partenaires au développement d'une part et, d'autre part, les stratégies dites informelles d'accès aux ressources développées par les populations.

À la faveur du constat dressé par ESAM 2 (la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages), il n'est pas superflu de s'interroger sur le caractère exceptionnel du fonctionnement de la société sénégalaise, de ses rapports avec le pouvoir politique et de sa capacité à échapper aux soubresauts qui affectent régulièrement d'autres pays du continent. En effet, si les autorités politiques nationales ne ratent jamais l'occasion d'évoquer leur volonté de *faire du Sénégal un pays émergent*, les *Goorgorlu*³ attendent toujours une réponse viable à la récurrente question de la satisfaction des besoins quotidiens des ménages.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le discours populaire ne semble pas compter sur les politiques publiques pour sortir du marasme. Il s'indigne certes des récits faits par la presse nationale et internationale du comportement inopportun des autorités politiques mais ne leur en tient nullement rigueur.

Pour bien comprendre l'indulgence des populations vis-à-vis des hommes politiques, il convient d'interroger la culture profonde du Sénégalais ordinaire notamment sa propension à imputer les difficultés quotidiennes à la volonté divine. La philosophie qui fonde cette attitude explique le fait que la majorité de la population se réfugie dans les ordres ou confréries religieuses dont la bénédiction du *Serigne* ou *Cheikh* (guide religieux) est de nature à garantir le salut individuel voire familial⁴. Il en résulte que le Sénégal offre l'allure d'une société à deux vitesses : l'État qui s'est

1 Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf & Aminata Diaw, « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal », Politique africaine, n° 78 - juin 2000 : 157-179.

2 Voir ce qu'il est convenu d'appeler « les révélations d'Alex Ségura ». Le Représentant du Fonds monétaire international au Sénégal n'a pas pris de gants pour dénoncer, publiquement, la mauvaise gestion des finances publiques. Cf. Le Quotidien du 16 mai 2008 ; Sud Quotidien du 20 mai 2008.

3 Personnage de bande dessinée symbolisant la débrouille quotidienne des couches populaires notamment pour la satisfaction des besoins quotidiens du ménage communément appelé « dépense quotidienne ».

⁴ Deux slogans largement partagés par les musulmans Sénégalais traduisent bien cette conviction: Yalla nopi na (le destin est déjà scellé); lou djoote yombe (chaque chose arrive en son temps). C'est également là qu'il faut rechercher les fondements de l'adage mouride qui recommande à ses disciples de travailler comme si on ne devait jamais mourir et de

assigné, à travers ses démembrements, la mission de conduire ses sujets au bien-être sans véritable obligation de résultat et, à ses côtés, le peuple qui se considère comme seul responsable de son sort et qui doit mobiliser son énergie physique et spirituelle pour s'en sortir.

Dans la logique de la répartition des rôles évoquée ci-dessus, deux conduites opposées voisinent:

- se fondant sur ses missions régaliennes, l'État du Sénégal a élaboré, à la suite de l'évaluation de la première génération de DSRP, un second document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté dont les lignes de force pour la période 2006-2010 sont : la création de richesse, le développement des infrastructures sociales de bases, la protection des groupes vulnérables en plus de la gestion des catastrophes et la bonne gouvernance ainsi que la promotion des processus participatifs. Il bénéficie, à ce sujet, du précieux soutien des partenaires du développement ;
- -convaincu que c'est à la sueur de son front qu'il peut espérer résoudre l'épineuse question des besoins personnels et familiaux, chaque individu peaufine, au jour le jour, ses recettes ou stratégies faites d'ingéniosité, de débrouillardise et de détermination sans faille.

B. L'environnement économique et les défis politiques

Dès lors que l'atteinte du développement durable - qui constitue la préoccupation fondamentale des uns et des autres - passe par la synergie des actions qui sont menées de part et d'autre, le principal défi que les autorités politiques doivent relever est la restauration de la confiance qui seule peut permettre de (re)mobiliser les forces vives de la Nation. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le discours gouvernemental des années 2000 est tout entier structuré autour de deux slogans majeurs : la croissance accélérée et la lutte contre la pauvreté.

L'atteinte d'un tel objectif implique l'adoption de dispositions particulières au premier rang desquelles figure l'accès du plus grand nombre à l'emploi qui procure aux ménages plus de $\frac{3}{4}$ de leurs ressources (ESAM 1). L'obsession de sortie de la pauvreté et/ou d'apporter des réponses rapides à la crise expliquerait à lui seul le fait que les plus jeunes s'engagent, parfois au prix de leur vie⁵, dans des pratiques comme la migration internationale dont les principaux fondements sont la reproduction de la cellule familiale et le refus de la « mort sociale ».

Un examen attentif des travaux relatifs à la relation entre la migration, l'accès à l'emploi et le développement indique que la question est abordée à deux niveaux : la situation interne et la dimension internationale.

Au plan national, la grille d'analyse privilégiée dans l'étude des migrations est essentiellement fondée sur l'opposition des migrants et des non migrants au plan de leurs (pré)dispositions. Deux écoles de pensée ou thèses s'affrontent à ce sujet :

- l'idée qui veut que la migration confère des avantages significatifs dans l'accès à l'emploi (Bocquier 1992 ; Antoine & al. 1998 ; Diagne 2006 ; Fall 2007);
- la thèse développée par Torado (1997) qui veut que la migration soit le fait d'individus peu qualifiés qui ne font que gonfler les rangs des demandeurs d'emploi notamment en milieu urbain.

prier Dieu comme si on devait mourir demain. De nombreux travaux abordent l'omniprésence du fait religieux dans la vie quotidienne des Sénégalais. Le lecteur pourra consulter, à ce sujet, l'excellent article de Sophie Bava, « De la baraka aux affaires » : ethos économique-religieux et transnationalité chez les migrants Sénégalais mourides », Revue européenne des Migrations internationales, 2003, 19 (2) : 69-84.

⁵ La migration dite clandestine, notamment le mbeek qui emprunte les embarcations de fortune pour gagner l'Europe via les îles Canaries, a défrayé la chronique à partir de mai 2005. Elle est suffisamment révélatrice du malaise social qui touche la jeunesse mais aussi la famille Sénégalaise. Lire à ce sujet : Papa Demba Fall, Ndaraw, Sekka, Sidi Bara, Yéri et les autres. Enquêtes sur le mbëkk dans la banlieue dakaroise. Communication au Séminaire de la Commission scientifique de l'IFAN Ch. A. Diop sur Barça ou Barsaq: quelles lectures des Sciences sociales sur l'actualité des migrations internationales ? Dakar, 22 mars 2007.

L'étude des migrations internes met également l'accent sur la situation des femmes au regard de l'emploi. Tous les travaux soulignent que les femmes accusent du retard important par rapport aux hommes mais que des changements notables sont enregistrés dans les relations de genre. C'est ainsi que Donna L. Perry (2005) a montré comment la contribution de plus en plus importante des femmes aux dépenses du ménage a modifié le discours et les comportements des hommes du bassin arachidier envers leurs épouses.

Dans le cas de la migration internationale, les travaux menés depuis le début des années 80 ont surtout été orientés vers la connaissance du phénomène alors que les recherches récentes s'interrogent sur la capacité des migrants internationaux à prendre une part active au développement national (Diop 2008 ; Bouilly & Marx 2008). C'est dans cet esprit que les principales questions abordées par les chercheurs ont trait à la mobilisation de l'épargne des migrants en direction du développement durable, l'adaptation à l'environnement migratoire international de plus en plus hostile, le mouvement associatif immigré et sa nécessaire réorganisation, etc.

II. Les sources statistiques

A. La production des données statistiques

Les données statistiques disponibles, en l'occurrence celles de l'Agence nationale de la démographie et de la statistique⁶, permettent d'apprécier la dimension quantitative des phénomènes étudiés.

Il importe de souligner qu'à l'image de nombreux pays en développement, la production de données statistiques régulières dépend fondamentalement de la mise à disposition des instituts de moyens matériels et financiers par les partenaires au développement⁷.

Deux types de données sont utilisées dans le présent rapport :

- Les données des recensements de 1976, 1988 et surtout 2002. Dès lors que les résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitat sont en cours de traitement, les indicateurs de la période 2003-2009 sont tirés des « Projections à l'horizon 2015 » qui sont effectuées sur la base du RGPH de 2002;
- Les statistiques ponctuelles qui sont constituées d'enquêtes ou études spécifiquement consacrées à des thèmes particuliers comme la santé, la pauvreté, etc. Parmi ces sources on peut mentionner : Situation économique et sociale du Sénégal (SES) publiée en 2005, 2006 et 2007 qui est une synthèse annuelle de différentes données produites; l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2005-2006; l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) réalisée en 2001-2002 et en 2004-2005; l'Enquête 1-2-3 de 2003 qui est constituée de trois documents correspondant aux différentes phases de l'enquête: Le marché de l'emploi à Dakar, Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar et de La consommation à Dakar : le rôle du secteur informel dans la demande des ménages.

Les données statistiques sont élaborées sur la base de concepts et de définitions conventionnelles qui sont systématiquement rappelés mais qui ne recouvrent pas la réalité locale.

C'est ainsi que dans le domaine du travail on oppose deux grandes catégories : la population potentiellement active et la population habituellement inactive.

La population potentiellement active est formée de la population habituellement active : les actifs occupés, les chômeurs et la *population habituellement inactive* c'est-à-dire les élèves/étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les rentiers, les handicapés, les malades, les mendiants, les personnes qui ne cherchent pas de travail (chômeurs), etc. La population potentiellement active ou occupée est constituée par l'ensemble des individus en âge de travailler (personnes âgées de 10 ans ou plus), au moment de l'enquête. Au Sénégal, ce groupe représente 64,2% de la population totale de 2001-2002 soit 3 491 694 individus. Elle est constituée de 1 917 593 hommes et de 1 574 101 femmes. Il faut noter que 70,5% de la population occupée résident en milieu rural contre 15,3% à Dakar et 14,2% dans les autres villes.

La population au chômage correspond aux personnes qui n'ont pas travaillé de façon continue pendant 3 mois au cours des 12 derniers mois et qui sont à la recherche ou en attente d'un emploi la plupart du temps dans la période de référence qui est généralement l'année qui précède l'enquête⁸.

⁶ Pour plus de détails, le lecteur se reportera au site de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie et à sa base de données en ligne : <http://www.ansd.finances.gouv.sn/>

⁷ Cf. notamment la Convention AFDS/MEF n° 02B/2002 dite « Convention d'appui à la mise en place d'un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté » qui bénéficie de la ligne de crédit IDA n° 3446/SE accordée au Gouvernement du Sénégal par la Banque mondiale.

⁸ C'est ici le lieu de déplorer le fait que les critères retenus dans le calcul du taux de chômage ne permettent pas de saisir la réalité exacte de la situation. On observera qu'après de longues et infructueuses recherches, le demandeur d'emploi est, de l'avis des personnes interrogées « si découragé qu'il renonce à toute recherche d'autant qu'il ne sait à quelle structure de placement il doit s'adresser » (Interview avec A. Diop, mai 2009).

L'enquête ESAM 2 situe le taux de chômage à 5,6%, au niveau national. Elle indique que le phénomène affecte plus les hommes que les femmes avec respectivement 6,5% et 4,5%. Le chômage est plus important à Dakar (17,1% contre 15,9%) que dans les autres villes (8,5% contre 7,2%) et en milieu rural (2,1% contre 1,8%).

En ce qui concerne les migrations, c'est l'Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993 qui expose le sens précis des concepts utilisés. Sous ce rapport, la migration internationale est définie comme une sortie du territoire national pour une période d'au moins 6 mois au moment de l'enquête. La deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II- 2004) dont les résultats sont utilisés dans la présente étude consacre un important volet aux flux migratoires des cinq dernières années précédant l'enquête.

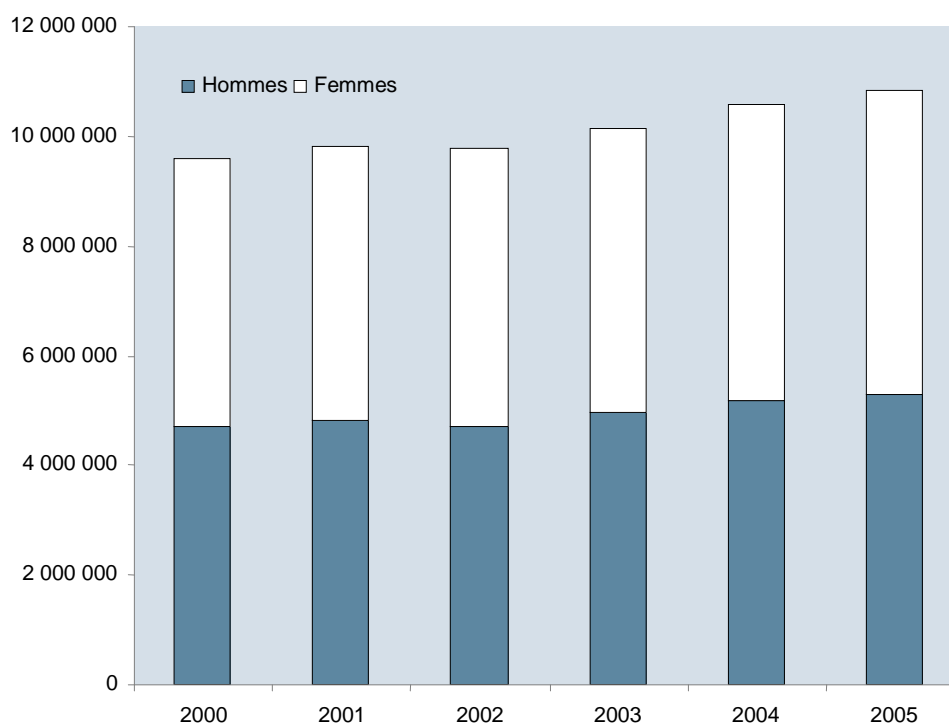
B. Les principaux indicateurs démographiques

La population Sénégalaise

Les résultats des recensements indiquent que la population vivant sur le territoire national est passée de 5 096 886 en 1976 à 6 912 573 en 1988 et à 9 967 215 en 2002. Les estimations récentes évaluent le nombre de Sénégalais à environ 11 343 328 individus en 2008 (graphique ci-dessous).

En raison de son taux de croissance voisin de 2,5%, le Sénégal fait partie de la catégorie de pays dont la population double tous les 25 ans.

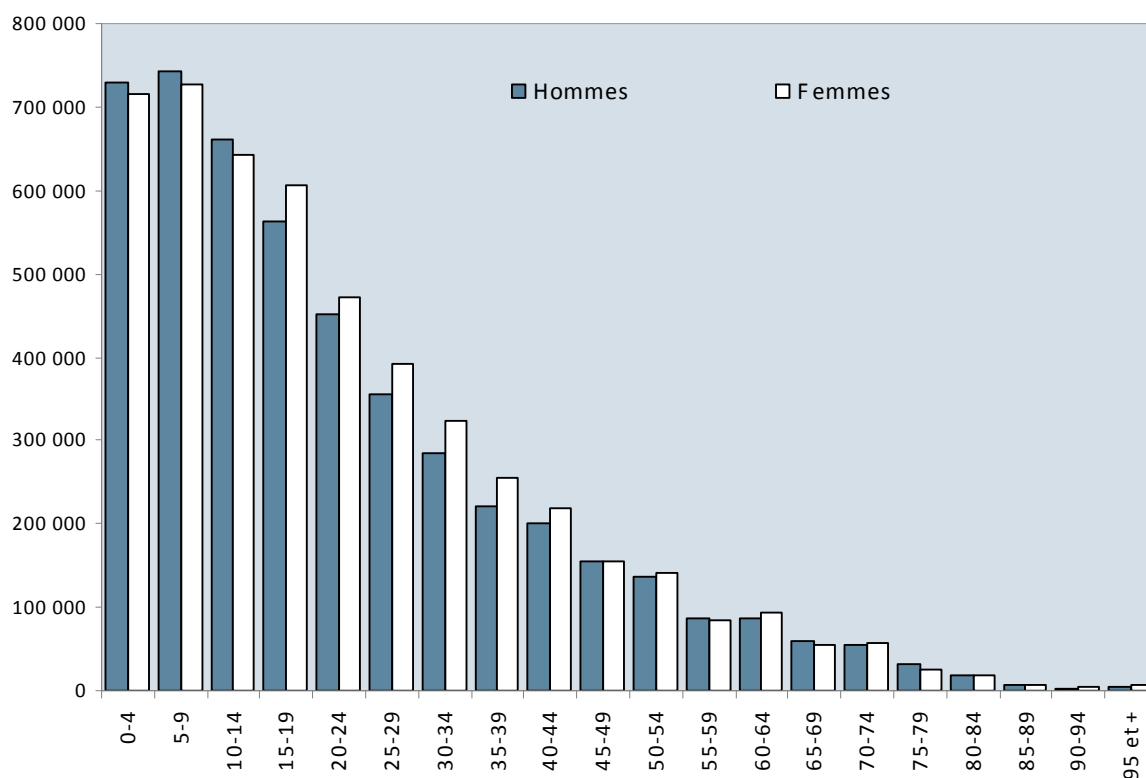
Graphique 1. Evolution démographique du Sénégal de 2000 à 2005



Source : Elaboration à partir des données de l'ANSD.

La pyramide des âges indique que la population Sénégalaise est très jeune : 42,2% ont moins de 15 ans et 54,2% ont moins de 20 ans.

Graphique 2. Répartition par âge et par sexe de la population Sénégalaise en 2006



Source : ESPS 2005-2006, ANSD.

La population sénégalaise vit essentiellement à la campagne (58,4%). En dépit de la baisse relative enregistrée au niveau du taux d'urbanisation (tableau 1), les centres urbains concentrent plus de 40% de la population. L'agglomération de Dakar qui est la capitale accueille près du quart des 11,3 millions d'habitants en juillet 2008. En effet, l'enquête ESPS de 2006 souligne avec force que « près d'un Sénégalais sur quatre (24,1%) vit dans la capitale qui ne couvre que trois millièmes du territoire national alors que 17,5% seulement résident dans les autres villes. Près de six citadins sur dix (58,0%) vivent dans la capitale ».

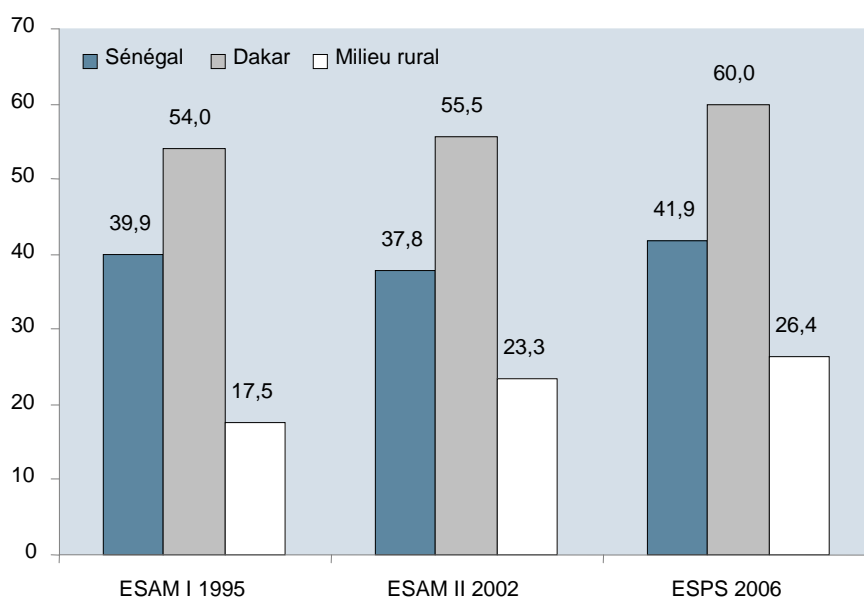
Tableau 1. Evolution de la population urbaine 2000-2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Population totale	9 582 542	9 802 775	9 967 215	10 127 809	10 564 303
Taux d'urbanisation	45,46	44,34	41,09	40,70	40,89

Source : ANSD Database <http://www.ansd.finances.gouv.sn/>

Le taux national d'alphabétisation est en deçà de 50% de la population âgée de plus de 15 ans mais il se situe dans la moyenne des pays en développement. Des disparités importantes sont cependant relevées entre le monde rural et les villes en particulier avec Dakar (graphique n° 3).

Graphique 3. Pourcentage du taux d’alphabétisation de la population de plus de 15 ans



Source : Elaboration à partir des données de l’ANSD.

Le Sénégal peut se prévaloir d’un système d’enseignement de qualité. L’héritage colonial qui imprime encore sa marque à l’éducation formelle voisine avec les méthodes traditionnelles d’enseignement dont l’école coranique constitue la forme la plus élaborée.

Tableau 2. Pourcentage des effectifs scolaires par niveau d’étude et lieu de résidence

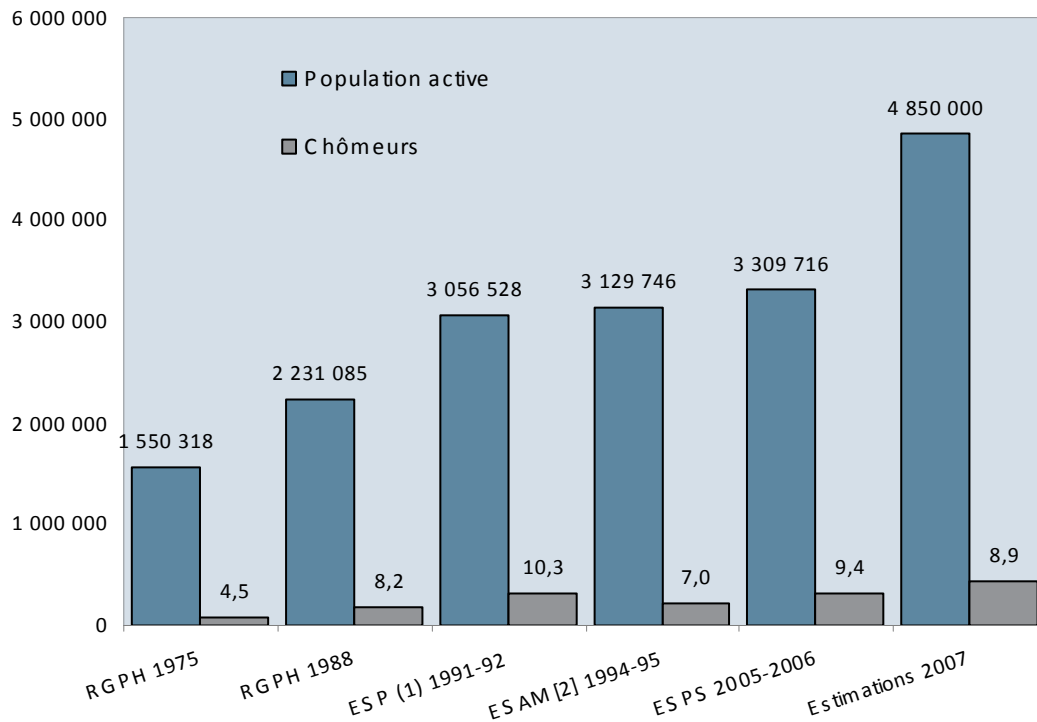
	Public français	Franco Arabe	Privé catholique	Privé laïc	Communautaire	Autre
Maternelle	43,2	9,3	10,9	31,1	3,1	2,4
Primaire	89,6	2,3	3,3	4,4	0,2	0,2
Moyen	84,0	1,9	3,5	10,0	0,4	0,2
Secondaire	75,4	2,1	4,4	17,6	0,3	0,2
Supérieur	72,7	0,2	2,3	16,5	1,9	6,4
Autres	3,7	32,5	2	15,9	6,7	39,2

Source : ESPS 2005-2006/ANSD

C. Caractéristiques du monde du travail et évolution du marché de l’emploi

Elaboré à partir des statistiques officielles, le graphique 4 fournit une idée de l’évolution de la situation de l’emploi et de l’activité au cours des trente dernières années.

Graphique 4. Emploi et activité au Sénégal de 1975 à 2007

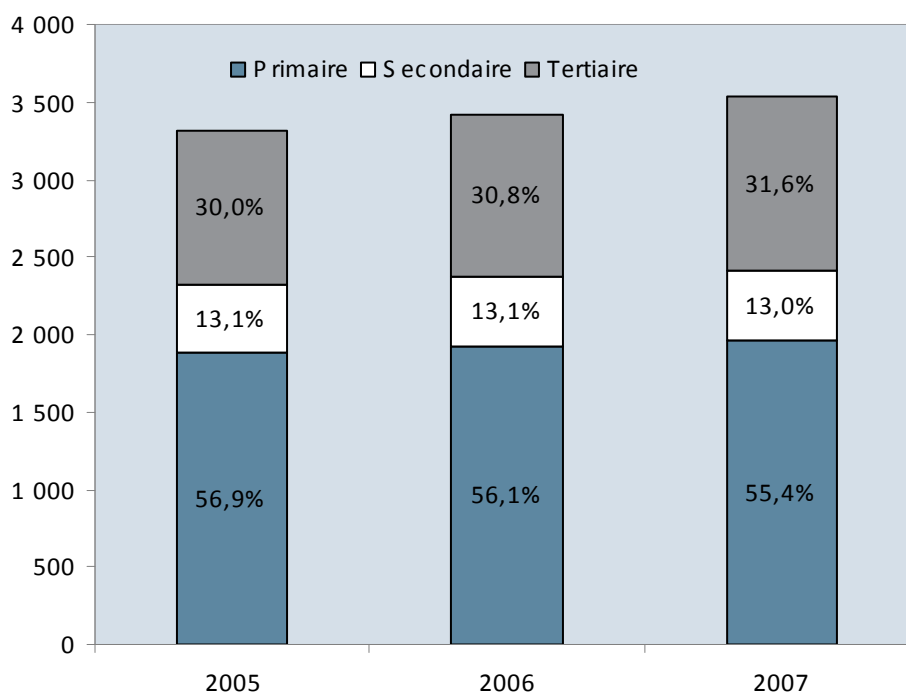


Source : *Elaboration à partir des données de l'ANS*

On observera que si la population active est en constante augmentation, la hausse observée en valeur absolue correspond, en valeur relative, à une baisse sensible: 31,1% de la population totale en 1975 contre 22,6% en 2007. Cette situation se traduit par une augmentation du taux de dépendance vis-à-vis des travailleurs qui sont ceux qui disposent de revenus. Elle correspond à un approfondissement de la pauvreté liée à la difficulté d'accès à l'emploi et/ou aux ressources financières.

Une analyse fine de la population active indique qu'à l'instar de la quasi-totalité des pays en développement, la répartition par secteurs d'activité fait apparaître une forte concentration de celle-ci dans le secteur primaire qui devance de loin les secteurs tertiaire et secondaire (tableau ci-dessous). Il faut toutefois noter que la physionomie du marché du travail est différente entre la ville et la campagne. En effet, à la grande diversité des emplois urbains s'opposent une concentration des populations rurales dans le secteur agricole.

Graphique 5. Répartition de la population occupée par secteurs d'activité (en milliers d'actifs)



Source: Comptabilité nationale/ANSD, 2008 in. SES, 2007.

L'évolution récente du marché du travail sénégalais est fondamentalement influencée par les politiques de redressement qui ont successivement marqué l'environnement économique national : l'ajustement structurel des années 80, la dévaluation de janvier 1994, la lutte contre la pauvreté. En effet, les politiques adoptées au fil des années ont eu un impact considérable sur les deux grands ensembles qui forment le marché du travail : le secteur moderne et le secteur informel.

Sur une population active de l'ordre de 3 500 000 individus, on compte moins de 10% de salariés qui sont constitués de près de 80 000 fonctionnaires et de 150 à 200 000 salariés du secteur privé. Il en résulte que 90% des travailleurs recensés au plan national sont des agriculteurs et des travailleurs de l'informel.

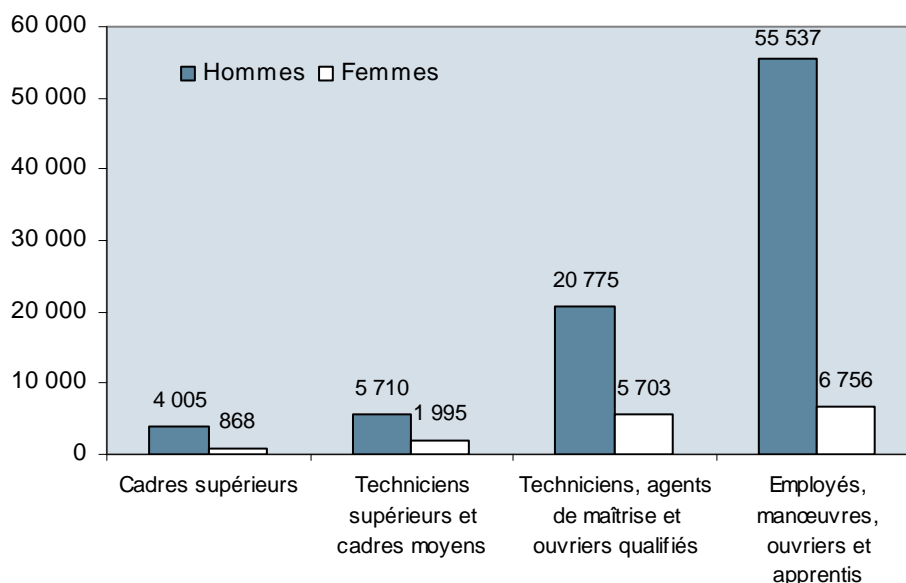
Deux principales remarques peuvent être faites au sujet du secteur moderne :

- il est essentiellement dominé par les emplois administratifs et souffre d'un déficit de productivité ;
- plus que le secteur privé, l'administration offre une plus grande stabilité de l'emploi et une régularité du versement des salaires.

Une des caractéristiques principales du secteur moderne est sa faible capacité à absorber les demandeurs d'emplois. En effet, les données disponibles indiquent qu'en 2007, seuls 141 210 emplois formels ont été créés dont 86,6% au profit des hommes. Le relèvement de l'âge de la retraite à 60 ans pose un sérieux problème notamment pour l'entrée dans la vie active des jeunes qui, au terme de leur formation, ont du mal à trouver un emploi.

Une rapide comparaison des populations des deux sexes indique que le nombre de femmes qualifiées est plus important que celui des hommes au niveau des sphères supérieures: 6% de cadres supérieurs contre 5% chez les hommes, 13% de cadres moyennes et de techniciennes supérieures contre 7% d'hommes.

Graphique 6. Effectifs des salariés du secteur moderne selon les CSP et le sexe en 2007



Source: Comptabilité nationale/ANSD, 2008 in. SES, 2007.

Le gel des recrutements dans la Fonction publique et la prorogation de l'âge de la retraite⁹ ont un impact négatif sur l'entrée des jeunes dans la vie active en particulier chez les diplômés du système éducatif dont la formation est jugée inadaptée aux besoins exprimés par les chefs d'entreprise.

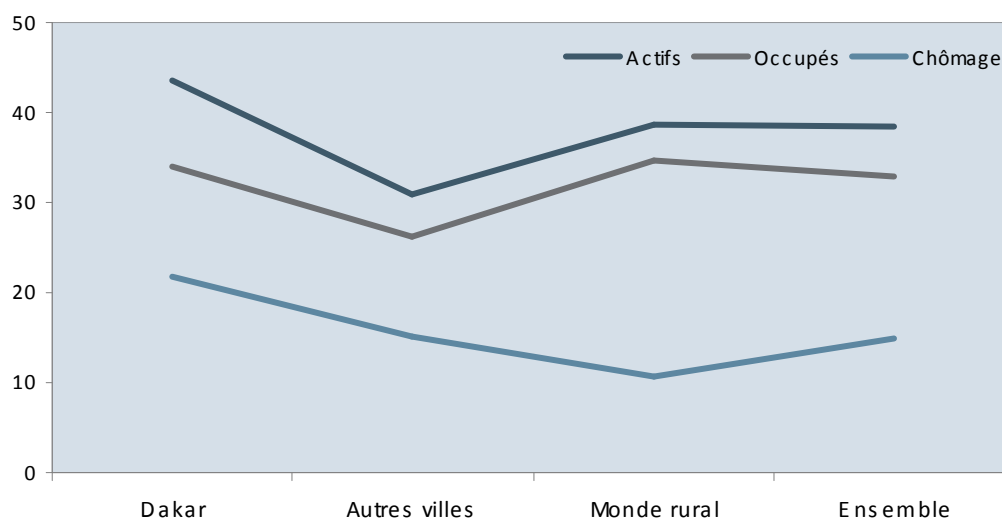
Les bas salaires sont aussi à l'origine d'un exode des cerveaux qui touche 24,1% des diplômés du supérieur. Outre les personnels qualifiés comme ceux de la santé qui choisissent souvent de s'installer dans les pays du Nord, bon nombre d'étudiants formés dans les pays développés ne rentrent pas au terme de leurs études¹⁰.

Les entreprises du secteur privé notamment ceux du BTP ont vu leurs performances plombées par le retard accusé dans le paiement des dettes contractées par l'Etat dans le cadre de la politique des grands travaux comme l'autoroute à péage.

⁹ Les organisations d'employeurs et les centrales syndicales ont signé le 29 Avril 2005 un accord portant sur le relèvement progressif de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans pour les emplois éligibles

¹⁰ Le Président Sénégalais a récemment pris position sur la question : « Désormais, je veux faire signer des engagements décennaux aux étudiants Sénégalais qui auront ainsi l'obligation de revenir travailler pendant dix ans au Sénégal. Et je demanderai à la France de les appliquer... Je ne peux pas accepter que Nicolas Sarkozy me prenne des gens que le Sénégal a formés, ce n'est pas honnête ». (Voir le Soleil du 22 mai 2006). Lire aussi les discussions en ligne sur : <http://www.senediaspora.com/>

Graphique 7. Situation des jeunes de 15 à 24 ans par rapport à l'emploi



Source : ESPS 2006, ANSD

Le secteur informel – naguère appelé secteur non structuré – est, avec l'Etat, le plus important pourvoyeur d'emplois et la première source de revenus des populations Sénégalaises. En effet, plus d'un travailleur Sénégalais sur deux exerce ses activités dans l'informel qui attire tout particulièrement les femmes et les enfants.

Exercé dans un cadre familial ou de l'auto emploi, le commerce, l'artisanat, la pêche, les métiers de la récupération, etc. constituent les principales niches des travailleurs de l'informel. Le secteur informel accueille surtout les laissés pour compte du secteur moderne c'est-à-dire ceux qui ne peuvent faire valoir aucune qualification professionnelle.

Sandaga, HLM, Colobane sont les hauts lieux dakarois d'une activité qui a fini de gagner la grande banlieue et les campagnes sénégalaises. Il n'y a en effet aucune différence, en termes de produits présentés ou de protagonistes, entre un marché hebdomadaire urbain et celui d'un village du Sénégal profond.

L'occupation « sauvage » des rues qui caractérise le secteur informel et le manque à gagner que représente, pour l'Etat et les collectivités locales, le non paiement des taxes commerciales ont conduit les pouvoirs publics à envisager la réorganisation du secteur informel. Interprétée comme une décision visant à interdire toute activité commerciale dans la capitale, la mesure été à l'origine des violents affrontements de novembre 2007.

Il y a lieu de penser qu'en rapportant *sine die* la décision d'éradiquer le mal, les autorités ont probablement signé le droit à la ville des hordes de commerçants qui clament haut et fort leur désir d'accéder à un emploi formel que l'Etat ne peut vraisemblablement pas leur offrir.

Le cas du Sénégal est loin d'être unique en Afrique où le développement du secteur informel est inhérent à l'incapacité du secteur moderne à répondre à la demande d'emploi. Il en résulte que l'activité informelle constitue la première stratégie de sortie de la pauvreté aussi bien pour les migrants ruraux qui ont fini par se fixer dans les villes et tous les jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail.

A la différence d'un pays comme la Côte-d'Ivoire, le Sénégal peut certes se prévaloir d'une stabilité politique propice à la croissance mais, l'égal accès aux ressources des différentes composantes de la société est loin d'être garanti. En effet, bien que la situation macroéconomique se soit notablement améliorée durant les années 2000, le taux moyen de croissance qui est de l'ordre de 5% a certes favorisé une augmentation continue de la taille de la population occupée mais, elle ne permet pas d'absorber les 100 000 demandeurs d'emplois qui arrivent chaque année sur le marché du

travail. Il faut de ce point de vue noter avec force que c'est le secteur informel qui constitue, avec 97% des emplois créés entre 1995 et 2004, le principal poumon de l'économie nationale¹¹.

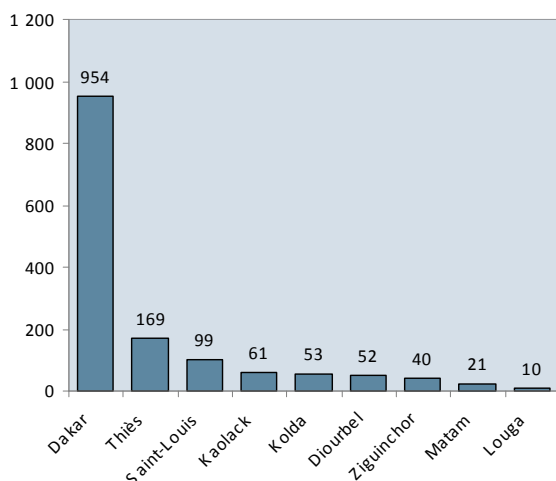
L'examen de la situation de l'emploi fait apparaître des disparités sexuelles notamment en termes de participation des femmes dont le taux d'activité est inférieur à celui des hommes : 41,1% contre 62,1%.

Au plan géographique, les différentes régions n'offrent pas les mêmes possibilités ou chances d'accès à l'emploi. Le RGPH de 2002 indiquait déjà qu'avec près de 59% du nombre total de personnes actives, le monde rural sénégalais devançait de loin les centres urbains. Ainsi que l'indique le Rapport annuel des statistiques du travail de 2008 (graphiques 8 et 9), il existe d'importantes inégalités régionales en matière d'accès au travail. C'est ainsi que la ville de Dakar qui héberge une population active estimée à 1 479 900 personnes compte 756 300 actifs. Ce taux de 51% place la capitale sénégalaise loin devant les villes de l'intérieur qui ne comptent qu'un faible nombre de travailleurs. Outre sa nature familiale, le milieu rural est caractérisé par une faible qualification des travailleurs qui sont essentiellement des ouvriers agricoles. Il faut aussi noter que l'emploi en milieu rural est marqué par une grande précarité.

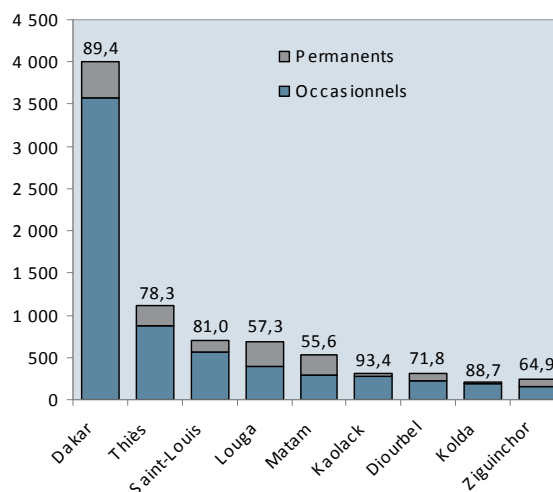
À la différence des zones rurales, le milieu urbain est caractérisé par la prépondérance du secteur commercial qui représente 1/3 de l'ensemble des emplois et près de 2/3 des emplois des femmes actives.

La mobilité des populations rurales qui se traduit par l'exode vers les centres urbains est la conséquence de la vulnérabilité des conditions de travail. Les villages de l'intérieur ne sont plus que des havres de personnes du troisième âge et de femmes qui s'appuient sur les enfants pour mener à bien les travaux champêtres qui ne durent que quatre mois et/ou les activités de service comme le transport par véhicule à traction animale, la vente de bois mort, etc.

Graphique 8. Distribution régionale de la création d'entreprises en 2007



Graphique 9. La création d'emplois au niveau régional en 2007



Source : Rapport annuel des statistiques du travail, 2007 – MEFPTOP/DTSS/SST- Juillet 2008

D. Caractéristiques de la migration sénégalaise vers l'extérieur

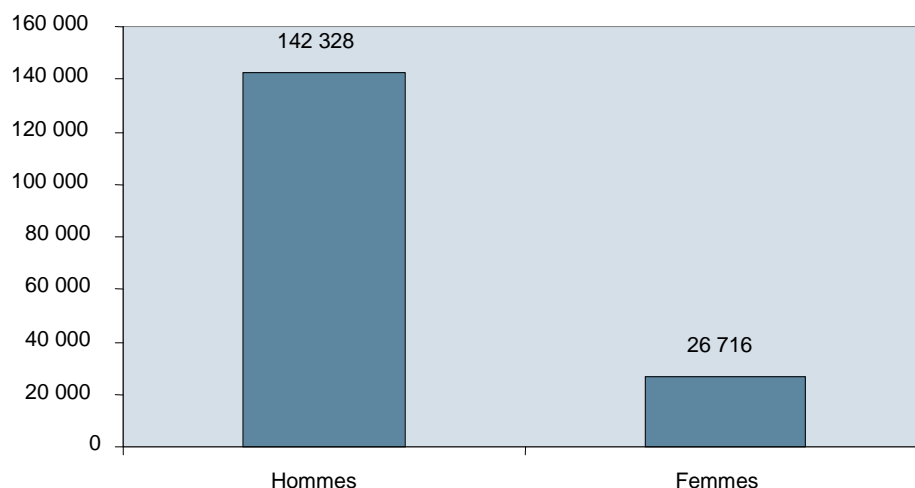
1. Qui sont les nouveaux migrants internationaux ?

Même si l'enquête porte sur les flux enregistrés au cours de la période 1992-1997, les graphiques élaborés à partir des résultats de la deuxième enquête ESAM, donnent une idée du profil global des nouveaux migrants internationaux Sénégalais.

11 Il faut rappeler que c'est dans le souci de promouvoir l'emploi formel qu'est entrée en vigueur, en 1987, la fin du monopole d'Etat (en l'occurrence celui du Service de la main-d'œuvre) sur l'embauche des travailleurs.

Une présence remarquable des femmes. Le Sénégal est encore très loin du taux mondial de participation féminine aux flux migratoires qui est d'environ 47,5% (OIM, 2000) mais des progrès importants sont notés sur ce plan. En effet, selon l'enquête ESAM (DPS 2004), 16% de la population migrante est constituée de femmes.

Graphique 10. Répartition par sexe des migrants internationaux recensés entre 1992-97

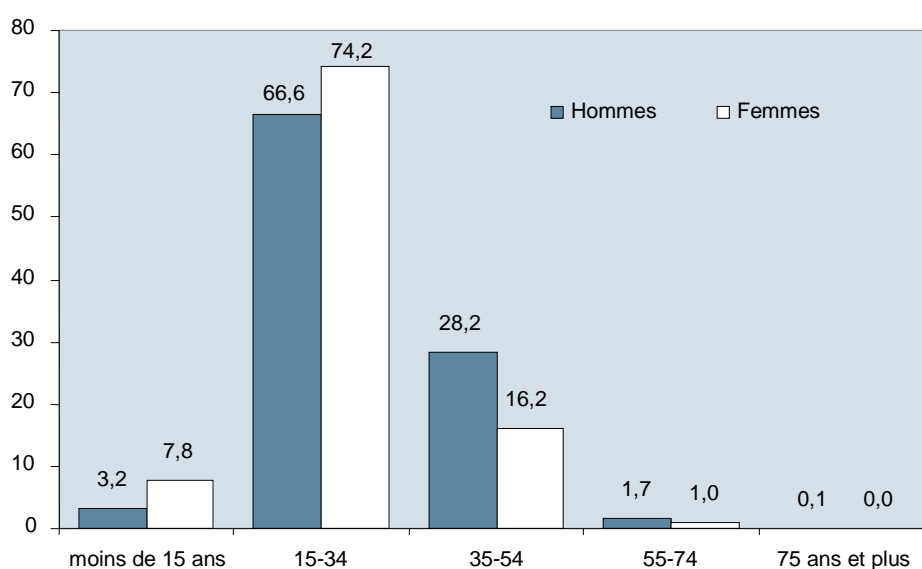


Source : ESAM 2004-2005, DPS.

2. Des migrants de plus en plus jeunes

Les migrants Sénégalais sont en majorité des hommes âgés de 18 à 35 ans. Ils partent en tant que célibataires ou sans leurs conjoints s'ils sont mariés. Les études indiquent qu'ils sont généralement peu ou pas du tout instruits même si on constate, ces dernières années, une participation plus importante des intellectuels. Quant aux femmes, elles ont pour principale caractéristique d'être plus jeunes que les hommes au moment du départ (74% des migrantes ont entre 15 et 34 ans).

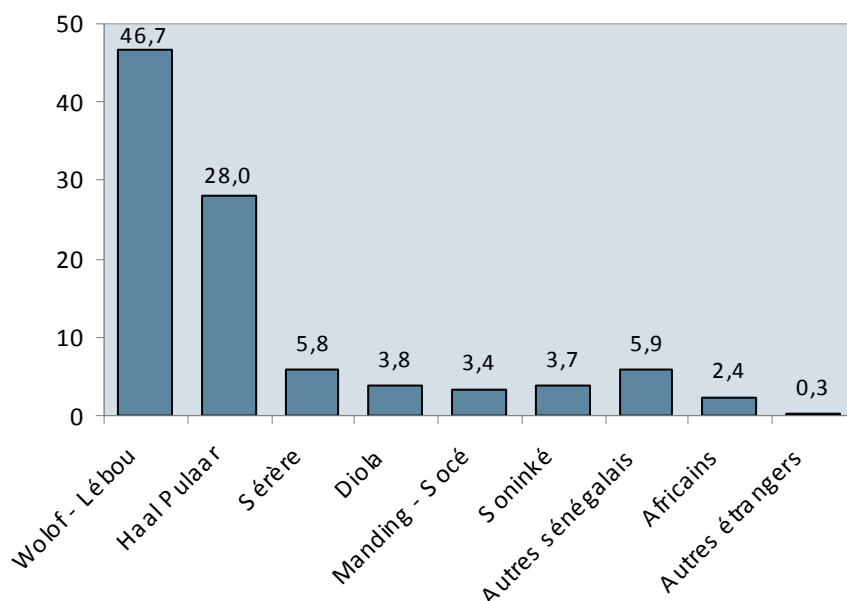
Graphique 11. Répartition en % des migrants internationaux par sexe et par âge



Source : ESAM 2004-2005, DPS.

Le profil ethnique des migrants a considérablement évolué. La migration concerne désormais l'ensemble des groupes ethniques. Les migrants Wolof communément appelés *Modou-Modou*¹² constituent désormais le groupe dominant de la migration internationale.

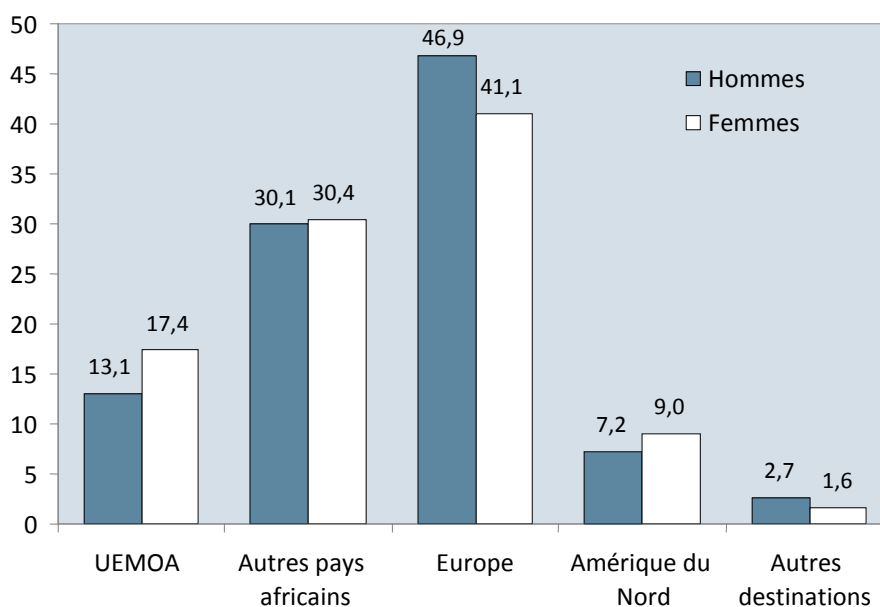
Graphique 12. Répartition ethnique des migrants internationaux en %



Source : ESAM 2004-2005, DPS.

Une plus grande visibilité des femmes. Les femmes sont autant engagées dans les migrations africaines que dans les mouvements intercontinentaux notamment vers l'Europe (41,1% des flux). Le choix des destinations ne fait pas apparaître des différences fondées sur le sexe.

Graphique 13. Destination des migrants internationaux selon le sexe

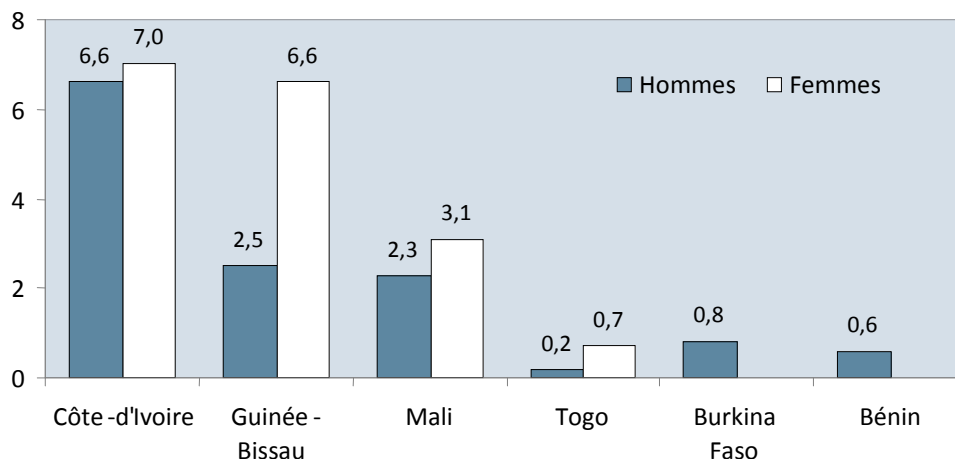


Source : ESAM 2004-2005, DPS.

¹² Nom donné aux migrants wolof du centre du Sénégal notamment les Baol-Baol, les Saloum-Saloum et les Ndjambour-Ndjambour. Alors qu'ils ne représentaient qu'environ 10 à 12% des migrants internationaux installés les pays du Nord en 1960, ils constituent près de 40% des flux migratoires en 2000

Au plan sous régional, le champ migratoire féminin est limité à quatre pays : la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali et la Togo. Bien des arguments portent à croire qu'il ne s'agit pas d'une migration d'accompagnement puisque la première destination mondiale des Sénégalais qu'est la Gambie n'accueille pas, malgré sa proximité géographique, un nombre significatif de femmes.

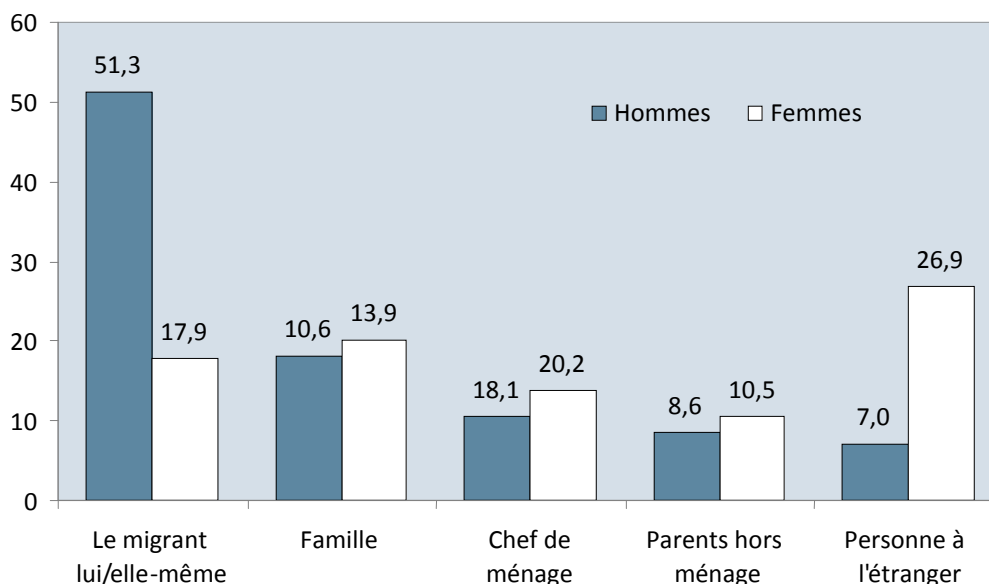
Graphique 14. Migrations sénégalaises au sein de l'espace UEMOA en %



Source : ESAM 2004-2005, DPS.

Les femmes financent la migration internationale. Bien que les femmes se situent loin derrière les hommes en termes de financement de la migration personnelle avec 17,9% des cas, elles se classent premières lorsque les frais de voyage sont payés par un chef de ménage, un membre de la famille, un parent lointain, une personne vivant à l'étranger.

Graphique 15. Prise en charge des frais de voyage des migrants selon le sexe en %



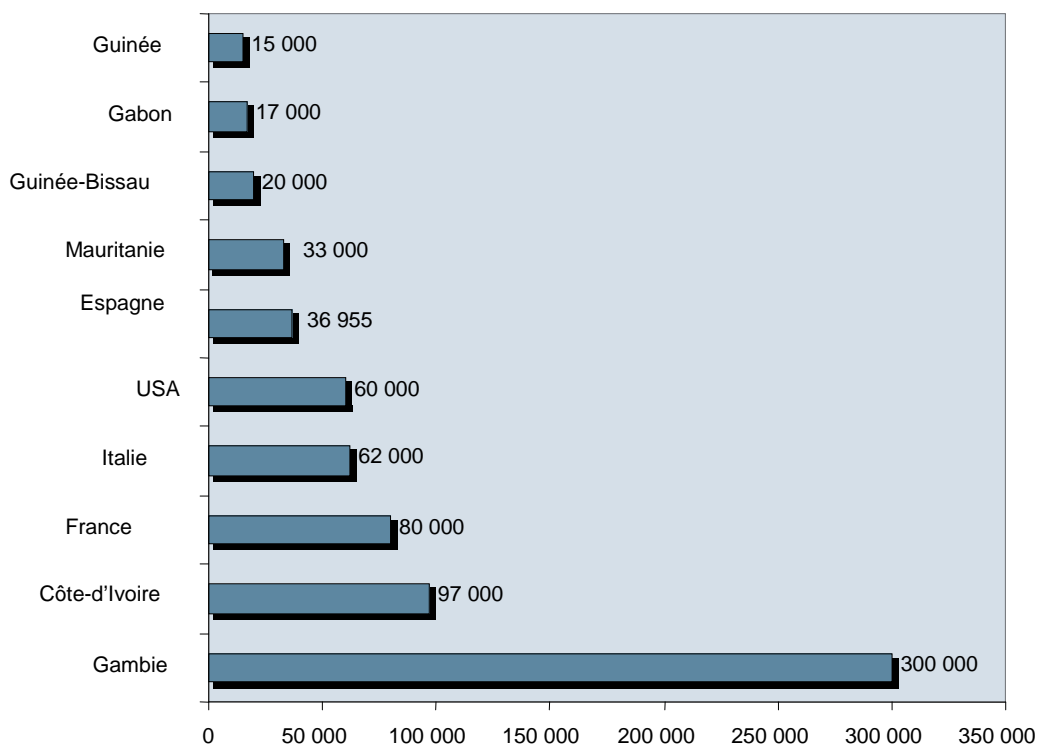
Source : ESAM 2004-2005, DPS.

En effet, la gestion de la famille incombe davantage à la femme qu'à l'homme. Parce qu'elles doivent apporter des réponses immédiates aux besoins familiaux, elles sont plus enclines à mobiliser leurs moyens pour payer les frais de voyage et acquérir un statut social grâce aux retombées de la migration.

3. Destinations des migrants Sénégalais

Les données disponibles indiquent que l'Afrique reste la principale destination des migrants internationaux mais que l'Europe du Sud et l'Amérique du Nord ont fait une entrée remarquable dans le champ migratoire sénégalais (graphique 17).

Graphique 16. Les 10 premiers pays d'accueil des Sénégalais dans le monde



Source : *Elaboration à partir de divers documents.*

Depuis le début des années 90, le champ migratoire sénégalais a connu des changements importants notamment avec l'orientation plus systématique des flux vers les pays du Nord. En effet, selon la Direction de la planification et de la statistique (2004), 54% des Sénégalais partis à l'étranger entre 1999 et 2004 ont choisi de se fixer en Europe (46%) et aux Etats-Unis (8%) contre 44% en Afrique (14% dans l'espace UEMOA et 30% vers le reste du continent).

Ainsi que l'indique le graphique 17, la France demeure la première terre européenne d'accueil des migrants Sénégalais. Elle devance les nouveaux pays de prédilection des Sénégalais qui sont l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique.

En termes de stock, l'Afrique reste le premier continent d'accueil des migrants Sénégalais mais les destinations phares comme la Côte-d'Ivoire et le Gabon sont aujourd'hui en perte de vitesse. Quand aux pays limitrophes comme la Gambie, la Mauritanie et le Mali, ils accueillent environ 40% des flux actuels.

Il importe de noter que c'est en réponse au protectionnisme migratoire généralisé notamment au renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière vers l'Europe à partir du Maghreb, que l'engouement prononcé pour l'exode international a donné naissance, à partir de mai 2005, au *mbeek* ou migrations à partir de pirogues artisanales. Partis des côtes s'étendant de la Mauritanie à la Guinée, les jeunes venus de toute la sous région se sont lancés, de manière désespérée à l'assaut des îles Canaries, un autre Lampedusa¹³. Cet épisode survient au lendemain de l'expérimentation

13 Ile italienne de la Méditerranée où débarquent les migrants essentiellement venus d'Asie, d'Afrique du Centre et de l'Est.

infructueuse des territoires migratoires jadis peu fréquentés comme les pays d'Afrique orientale et australe dont l'Afrique du Sud.

4. Genre et migration internationale

La visibilité accrue des femmes sénégalaises sur le terrain de la migration internationale s'inscrit dans la logique de l'évolution observée au plan mondial (UNFPA 2006 ; Adepoju 2004 ; Zlotnik 2004). La tendance qui a été observée à l'échelle de tout le continent africain (Zlotnik 2004) est particulièrement significative en Afrique de l'Ouest. D'après l'étude réalisée par l'OIM en 2006, 47% des 17 millions de migrants Africains recensés en 2005 étaient des femmes - contre 43% en 1960. Tel est le cas des îles du Cap-Vert où les femmes représentent 85% des migrants résidant en Italie (Carling 2005) ou des femmes Sénégalaises instruites qui choisissent essentiellement la France tandis que les USA s'imposent comme une destination pour les jeunes filles Africaines engagées dans les métiers comme la coiffure, la restauration, etc. qui attirent la communauté afro-américaine. Ces parcours migratoires sont certes différents de ceux des infirmières Nigérianes qui se rendent volontiers en Arabie Saoudite alors que celles du Ghana, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe s'exilent au Canada, aux USA et au Royaume-Uni (Adepoju 2004 ; Chikanda 2004) mais ils s'inscrivent dans la même logique. En effet, l'ampleur et la profondeur de la pauvreté sont telles que les stratégies familiales naguère fondées sur l'homme ont subi de profondes mutations en ce qui concerne notamment la distribution des rôles au sein du ménage.

A l'image de la plupart des pays d'émigration, les premiers courants migratoires concernaient presque exclusivement les hommes et adultes avant de toucher les femmes. Ainsi que l'ont montré différents auteurs, la participation féminine aux migrations internes est une pratique courante des régions rurales du Sénégal où la saison sèche est mise à profit pour trouver des ressources additionnelles dans les centres urbains. Cette pratique a, pendant plusieurs décennies, revêtu un caractère ethnique très net. Elle apparaît encore aujourd'hui comme une chasse gardée des jeunes filles diola de Casamance et des femmes Sérère du Sine.

La présence féminine dans les flux migratoires de longue distance fait l'objet de mentions éparses dans la littérature scientifique notamment à travers les "femmes d'affaires" ou *Adja* engagées dans une "noria" entre Dakar et quelques capitales commerciales comme Banjul, Casablanca, Djeddah, Istanbul, New-York et plus récemment Bangkok, Dubaï ou Pékin. Cette forme de migration n'a rien à voir avec l'expatriation en nombre des Sénégalaises qui est intrinsèquement liée à la paupérisation et/ou à la dégradation des conditions environnementales (Eurostat 2000).

Jusqu'à une date récente, la société sénégalaise ne favorisait pas la migration à l'étranger des femmes non accompagnées, surtout lorsque celle-ci s'effectue sur de longues distances et en l'absence de membre de la famille ou d'un proche installé dans le pays d'accueil. Il en résulte que les flux migratoires féminins étaient naguère dominés par les étudiantes et les épouses de migrants établis de façon durable. De nos jours, la migration de femmes seules à la recherche d'un meilleur statut économique et social est une réalité observable à l'échelle du pays. On sait par exemple d'après la récente enquête ESAM qu'il y a plus de femmes que d'hommes parmi les migrants récemment partis aux États-Unis et au Canada (9% contre 7%).

Les pesanteurs d'ordre socioculturel (poids de la tradition et influence de l'Islam) et juridique (restrictions apportées au regroupement familial dans les pays d'accueil) constituent encore un frein non négligeable à la présence significative des femmes dans les flux migratoires, mais celles-ci n'en jouent pas moins un rôle central dans le processus migratoire notamment en ce qui concerne son financement et la gestion « à distance » des acteurs.

Deux catégories de femmes doivent être soigneusement distinguées chez celles qui participent effectivement à la mobilité internationale :

- les femmes qui sont impliquées dans le déplacement par leur statut de dépendant fondé sur le mariage, la parenté, etc. Celles-ci sont regroupées sous le terme générique d'accompagnatrices ;
- les femmes qui prennent part au mouvement en qualité d'actrices principales.

III. La migration comme stratégie d'accès aux ressources: de l'exode rural à la migration de longue distance

Si, depuis le début des années 80, les migrations de longue distance occupent le devant de la scène, la mobilité interne n'en est pas moins importante et révélatrice de nouvelles dynamiques sociales. C'est d'ailleurs pour cette raison que les recherches menées au Sénégal, plus précisément en sciences sociales, accordent une large place à l'étude des mouvements de population quelle qu'en soit la destination.

A. Les migrations internes

Même si les villes sont largement touchées par la mobilité, le monde rural est particulièrement affecté par la baisse de la pluviométrie et la dégradation des écosystèmes qui ont un impact négatif sur l'activité agricole qui représente la principale source de revenus pour 60% de la population active Sénégalaise.

Les tableaux ci-dessous donnent une idée de l'intensité de la mobilité interne :

Tableau 3. Echanges migratoires villes/campagne

Milieu de résidence	Nombre d'immigrés	%	Nombre d'émigrants	%	Solde migratoire	Solde total	%
Milieu urbain	1 466 798	53,2	1 281 045	46,5	185 753	2 747 843	49,8
Dakar urbain	877 330	31,8	720 466	26,2	156 864	1 597 796	29,0
Autres villes	589 468	21,4	560 579	20,3	28 889	1 150 047	20,8
Milieu rural	2 767 579	46,8	1 476 666	53,5	- 185 753	1 290 913	50,2
Ensemble	2 757 711	100,0	2 757 711	100,0	0	5 515 422	100,0

Source : ESAM 2004, DPS

A côté de l'exode rural, les échanges interrégionaux qui sont l'expression de la volonté des populations d'accéder à une occupation dont on peut tirer des revenus ou à une activité professionnelle traduisent de manière éloquentes les disparités régionales. Celles-ci sont le fruit d'un aménagement du territoire sans véritable ligne directrice. Il explique, à bien des égards, les différences notées au niveau des volumes démographiques échangées et qui corroborent la perte de vitesse de sept des onze régions que comptait le Sénégal au moment de l'enquête (tableau n° 5).

Différentes raisons expliquent le dynamisme enregistré dans quatre régions qui enregistrent un solde migratoire positif: le statut de capitale administrative et de principal pôle économique pour Dakar, l'expansion de la cité religieuse de Touba dont le rayonnement rejaillit sur la région de Diourbel, l'implantation de colons engagés dans la culture du coton ou de l'arachide qui a redynamisé les régions du Sud Ouest (Tambacounda et Kolda).

Tableau 4: Echanges migratoires interrégionaux

Région	Nombre d'immigrants	%	Nombre d'émigrants	%	Solde migratoire	Migration totale	%
Dakar	952 277	32,5	748 357	27,1	203 920	1 700 634	29,9
Ziguinchor	121 853	4,2	185 303	6,7	-63 450	307 156	5,4
Diourbel	386 871	13,2	287 506	10,4	99 365	674 377	11,9
Saint-Louis	189 903	6,5	204 902	7,4	-14 999	394 805	6,9
Tambacounda	128 443	4,4	99 740	3,6	28 703	228 183	4,0
Kaolack	302 472	10,3	348 054	12,6	-45 582	650 526	11,4
Thiès	342 267	11,7	367 895	13,3	-25 628	710 162	12,5
Louga	146 824	5,0	210 255	7,6	-63 431	357 079	6,3
Fatick	130 356	4,5	136 743	5,0	-6 387	267 099	4,7
Kolda	228 043	7,8	169 582	6,1	58 461	397 625	7,0
Total	2 929 309	100,0	2 758 337	100,0	170 972	5 687 646	100,0

Source : ESAM 2004, DPS.

A côté des mouvements internes, la mobilité internationale de populations est devenue, sous l'effet de la crise économique, un fait majeur des comportements démographiques des Sénégalais.

B. Les migrations internationales

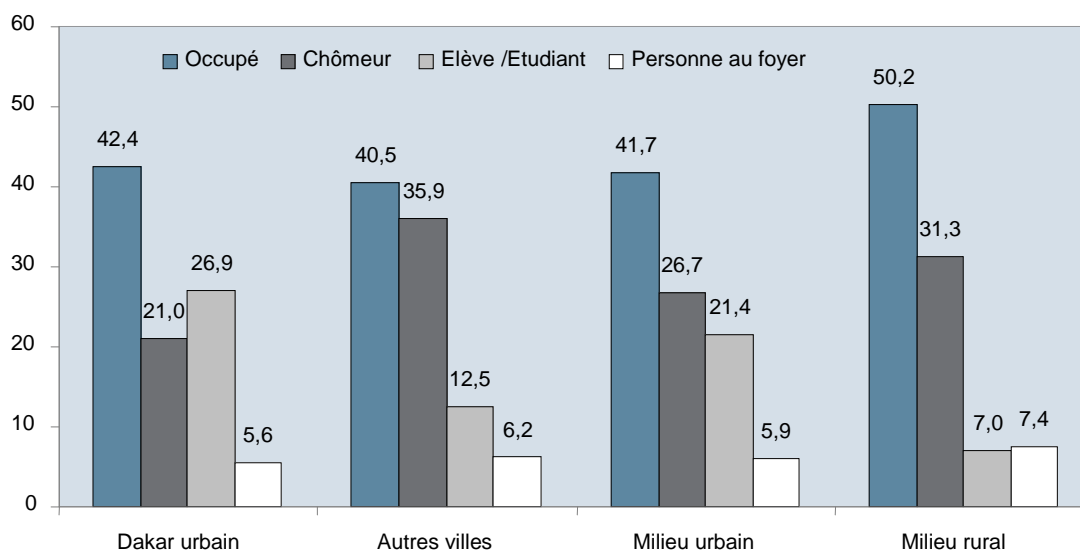
Évalué à 2 millions d'individus, le nombre de Sénégalais vivant à l'extérieur semble largement sous estimé. En effet, aucun recensement digne de ce nom n'a été effectué au cours des dix dernières années. Le recoupement de données publiées à des dates différentes et dont le mode d'élaboration laisse à désirer ne permet nullement de se faire une idée précise de l'ampleur du mouvement. Interprétée comme un « fait total », la mobilité constitue un formidable outil d'analyse de pans entiers de la société Sénégalaise. C'est ainsi que les nombreuses recherches consacrées à la question migratoire ont permis de documenter des thèmes aussi divers que l'évolution historique des mouvements et ses déterminants, l'espace géographique concerné, la sociologie des acteurs, les retombées de la migration, etc.

1. Les déterminants de l'exode international

Bien que des raisons diverses soient avancées dans l'explication du phénomène migratoire, toutes les études rattachent son explosion à l'exacerbation de la crise économique qui s'est traduite, depuis près d'une décennie, par de faibles taux de croissance. Jusqu'alors considérée comme une stratégie d'ajustement réservée aux seules populations rurales, la migration est devenue, dès le milieu des années quatre-vingts, une stratégie adoptée par les couches urbaines face à la contraction du marché de l'emploi formel et informel (Eurostat 1999 ; Lalou & Ndione 2003 ; Antoine & Diop 1995 ; Dieng 2007).

S'il n'est pas difficile d'imaginer que les ménages en proie à une précarité sans précédent voient dans la migration une alternative crédible, la véritable nouveauté est que la crise a favorisé une mobilisation sans précédent des familles pour l'exode en particulier pour la migration de longue distance (Diop 2008 ; Dieng 2007 ; Robin & al. 1999). Des études récentes n'ont pas manqué de relever que 92% des flux migratoires sénégalais datent des quinze dernières années. Aussi paradoxale que cela puisse paraître, l'engouement des jeunes pour la migration est fondamentalement lié à leur volonté d'émancipation et/ou de l'absence de perspectives dans leurs pays d'origine (graphique n° 10). Il coïncide avec le renforcement des politiques migratoires restrictives notamment au sein de l'espace Schengen.

Graphique 17. Situation des migrants internationaux avant l'exode



Source: ESPS 2005-2006, ANSD.

2. La dimension historique des migrations

Depuis près de deux décennies, le Sénégal a perdu son statut de pays d'immigration pour devenir un pays d'émigration. Cette évolution dont les prémices remontent à l'accession à l'indépendance des différents pays de l'AOF s'est accentuée au début des années 80. Elle s'est progressivement traduite par une expatriation plus soutenue qui a touché l'ensemble des régions du pays. En termes chiffrés, le solde migratoire enregistré en 1997 est au bénéfice des pays étrangers : 121 300 entrées pour 285 000 sorties de nationaux¹⁴. Bien documentée du point de vue de son évolution historique et de ses étapes, la dynamique migratoire sénégalaise peut être subdivisée en deux vagues : les courants dictés par les sécheresses successives et l'appauvrissement du monde rural, les mouvements consécutifs aux choix politiques qui ont entraîné la destruction de secteurs aussi divers que la pêche et le textile.

Il ressort de la littérature sur la mobilité que c'est sous l'effet de l'approfondissement de la crise urbaine des années 70 que les migrations ville-campagne ou migrations saisonnières ont commencé à s'orienter vers les pays frontaliers avant de gagner le reste du continent africain. Le phénomène s'est amplifié durant les années 80/90 qui constituent une période charnière dans les mutations du fait migratoire. Durant cette décennie, la géographie des migrations est progressivement marquée par l'émergence et/ou la confirmation de nouveaux territoires d'émigration dont l'ampleur statistique réelle reste méconnue¹⁵ et une diversification des zones de départ.

La migration constitue d'ailleurs l'un des sujets de conversation les plus courants dans les milieux populaires sénégalais. En totale rupture avec les mouvements traditionnels, les migrations actuelles ne peuvent être appréhendées, notamment dans le cadre des politiques de gestion des pays de départ comme des pays d'accueil, à partir des schémas classiques. C'est sans doute la prise de conscience de ce constat qui a conduit au renouvellement de la littérature scientifique sur la mobilité.

¹⁴ Cette tendance était encore peu significative mais rien ne semblait indiquer un renversement de la situation. Voir : Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, Enquête sur les migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS) 1992-1993. Rapport national descriptif. Bamako, août 1997.

¹⁵ Les recensements de 1976 (RGP) et de 1988 (RGPH), n'apportent pas de réelle connaissance sur la migration internationale ; seules les enquêtes de 1970-70 (EDN), de 1993 (ÉMUS) et de 2004 (ESAM II) traitent des flux et stocks migratoires. Pour se faire une bonne idée des évolutions naissantes, voir : Sylvie Bredeloup, « Guide bibliographique. Émigration sénégalaise et immigration au Sénégal. Publications 1990/1995 », Mondes en développement, 23(91), 1995 :123-129 ; Papa Demba Fall, "The West African Migration Dynamics: Between Change and Status Quo", Paper for the African Migrations Workshop organised by IMI James Martin 21st Century School/University of Oxford & the Centre for Migration Studies /University of Ghana on Understanding Migration Dynamics in the Continent. Accra, September 18th-21st, 2007.

Pendant que la presse quotidienne se délecte des abus liés à la recherche effrénée de visa par des moyens détournés, les plus jeunes, qui considèrent le départ vers les pays du Nord comme l'unique solution qui s'offre à eux, amènent leurs familles à se mobiliser pour les « faire partir ». La migration constitue d'ailleurs l'un des sujets de conversation les plus courants dans les milieux populaires sénégalais. La question ne laisse indifférent ni dans les centres urbains où la quasi totalité de la jeunesse est obsédée par le « départ » ni dans les campagnes où l'exode est désormais dirigé vers l'étranger.

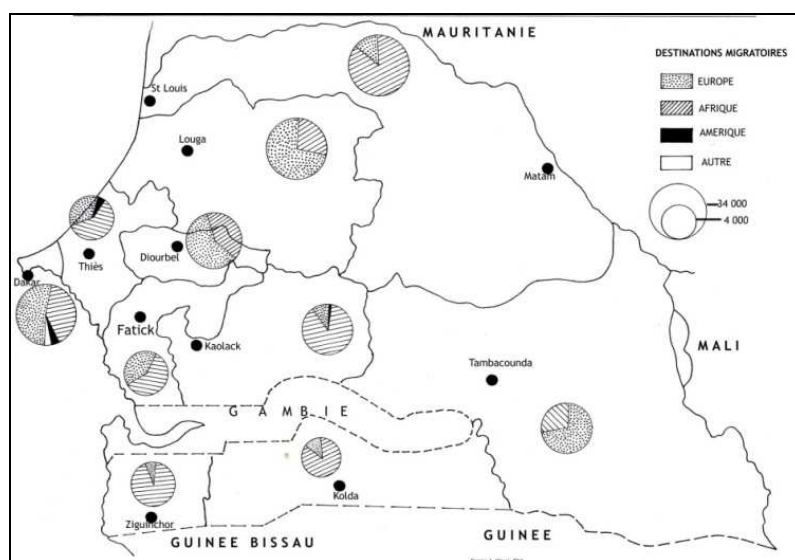
3. Géodynamique du champ migratoire international

Outre l'ampleur prise par le fait migratoire, les travaux réalisés au Sénégal au cours des vingt dernières années indiquent que le champ migratoire a considérablement évolué tant du point de vue des pays d'accueil que des bassins d'émigration.

Les premières migrations internationales de travail remontent à la Seconde guerre mondiale. Elles sont le fait, dans des proportions importantes, des populations de la vallée du fleuve Sénégal (Soninké et Haalpular ou *Francenaabé*) qui ont créée, à la fin des années 60, les premières associations tournées vers le développement des terroirs d'origine.

La crise consécutive aux réformes économiques¹⁶ constitue un tournant décisif dans l'élargissement de la migration internationale aux groupes ethniques qui n'y participaient que très peu (carte ci-après). C'est de cette époque que date l'entrée en scène du bassin arachidier et de la région de Dakar qui s'est progressivement affirmée comme le principal foyer d'expatriation, de transit et de retour.

Carte 1. Sénégal : distribution régionale des flux migratoires et principales destinations



Source :

Jusqu'au début des années 80, la situation migratoire des pays ouest africains se résume à l'opposition entre deux grandes catégories de territoires :

- le bloc des pays sahéliens comme le Sénégal et le Mali qui constituent des observatoires à la fois comparables et complémentaires de la circulation migratoire Sud/Sud et Sud/Nord ;
- les espaces de transit comme le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie où séjournent plus ou moins longtemps les migrants Africains. Ces pays sont des sites d'expérimentation de nouvelles stratégies de circulation, d'insertion dans les économies locales et de mise en œuvre des politiques nationales et européennes en matière d'immigration.

16 Babacar Fall (sous la direction de), Ajustement structurel et emploi au Sénégal. Dakar: Codesria, 1997 ; Moustapha Kassé, Sénégal : crise économique et ajustement structurel. Ivry S/Seine : Nouvelles du Sud, 1990.

Face au renforcement et/ou à la sophistication du dispositif de surveillance des routes maritimes vers l'Europe, les migrants vont alors expérimenter des tentatives désespérées comme la prise d'assaut, par les clandestins retranchés à Gourougou et Ben Younech, des « grillages de Ceuta » dans la nuit du 28 au 29 septembre 2005. En effet, c'est au début des années 1990 que les flux migratoires ouest africains en direction du Vieux Continent peinent à franchir le Maghreb¹⁷.

Arrivés par les périlleuses routes transsahariennes, les « rescapés du désert » sont dans l'obligation de renégocier leurs conditions de vie et de séjour au Maroc, en Tunisie, en Algérie ou en Libye. Ils doivent en particulier s'adonner à des activités leur permettant de survivre et/ou de poursuivre leur route.

L'une des conséquences majeure de « l'extension des frontières européennes à l'espace magrébin » est, depuis le début de l'année 2006, le repli plus au Sud des candidats à l'expatriation et le recours à des solutions de fortune pour tenter de gagner l'*eldorado* européen à partir des ports de pêche ouest africains.

Dès lors que la demande grandissante de mobilité des pays du Sud survient dans un contexte où le protectionnisme migratoire est de rigueur dans les pays du Nord, la réalisation du projet migratoire des jeunes Africains passe nécessairement par une prise de risque au niveau des « zones tampon » comme le Maghreb. C'est d'ailleurs pour conforter ces zones que la lutte contre l'émigration clandestine, à partir des côtes africaines, est entrée dans une nouvelle phase en août 2006, avec la mise en œuvre effective, par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union, d'un plan d'action dénommé *Frontex*¹⁸.

4. L'essor de la migration clandestine

L'obsession des candidats de plus en plus jeunes à se rendre en Europe les oblige à s'engager dans une circulation migratoire qui les expose aux réseaux mafieux et/ou aux initiatives périlleuses.

Deux stratégies de contournement, toutes aussi risquées les unes que les autres, se sont succédées dans le temps et conduit à une prise de conscience de la gravité de la situation:

- Fait surréaliste un *lang avion* a pour théâtre l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar où, en janvier 1999, un jeune Sénégalais de dix sept ans - qui avait miraculeusement survécu à un voyage dans le train d'atterrissage d'un Airbus assurant la liaison Dakar-Lyon - est mort en retentant sa chance dans les mêmes conditions. La police a retrouvé son corps dans le train d'un avion qui s'était posé à Abidjan, en Côte-d'Ivoire. Quelques mois plus tard, le 1^{er} août 1999, deux adolescents Guinéens tentent la même aventure à Conakry-Gbessia. Leur message - *si vous voyez que nous sacrifions nos vies c'est parce que nous, les enfants, nous souffrons beaucoup en Afrique* - rédigé trois jours auparavant et adressé aux dirigeants Européens ébranla toute la communauté africaine.
- L'exode en pirogue¹⁹ ou *gaalu looco* à partir des côtes mauritaniennes puis sénégalaises, gambiennes, guinéennes, capverdiennes, etc. s'est imposé comme alternative à la fermeture des *yoanou souf* (traversée piste sablonneuse ou désert) qui mènent au Maghreb (Bensaad 2005). Jusqu'aux événements de Ceuta de septembre 2005, le transit par le Maroc, l'Algérie et la Libye qui était la règle devient l'exception en raison de la politique européenne dite des frontières extérieures.

17 Les dates clef de cette évolution sont : l'instauration, en 1991, par l'Espagne d'un visa pour les Africains du Nord et la mise en place au détroit de Gibraltar, en 1999, du SIVE (Integrated System of External Vigilance).

18 Créé en 2004, cet organisme a pour mission essentielle de freiner l'afflux d'immigrés clandestins subsahariens vers les côtes européennes en particulier les îles Canaries.

19 L'essentiel pour les jeunes engagés dans le mouvement est de partir en Europe ou aux Etats-Unis d'Amérique. Dans leur argot, ils parlent de monter ou yéeg qui est synonyme de tekki dont le sens premier est la reconnaissance sociale. On estime qu'environ 41 000 migrants Ouest Africains partis des côtes atlantiques auraient débarqué aux Canaries durant l'été 2006. D'autres sources indiquent qu'ils seraient 25 à 28 000 Sénégalais, Mauritaniens, Maliens, Guinéens, Ghanéens, etc. En tout état de cause, le record de 2002 estimé à 9 929 personnes a été largement battu.

Le *mbëkk*²⁰ qui a fait son apparition, dès décembre 2005, le long des côtes sénégalaises a mis à profit l'expérience des capitaines de pêche artisanale pour débarquer aux Iles Canaries. Le succès des premières traversées a attiré une foule de candidats Ouest Africains voire Asiatiques vers les réseaux établis le long des côtes atlantiques.

Pour avoir une idée du coût humain de la politique européenne d'externalisation du contrôle des frontières, il faudrait ajouter aux 41 000 migrants qui ont débarqué aux Canaries durant l'été 2006, les milliers de migrants morts par noyade ainsi que tous ceux qui sont aujourd'hui encore coincés dans le désert ou dans les camps de rétention.

Les rapatriements de migrants vers leurs pays d'origine ou vers leur dernier pays de transit ont certes provoqué l'indignation des défenseurs des droits de l'homme mais, ils se sont poursuivis au mépris des protestations de plus en plus vigoureuses (CIMADE 2004 ; MIGREUROPE 2006). C'est le cas du ballet aérien qui a permis, en juin 2007, de ramener, avec l'appui discret de policiers Sénégalais, près de 200 clandestins arrivés aux Iles Canaries vers Saint-Louis du Sénégal.

5. Les retombées de la migration

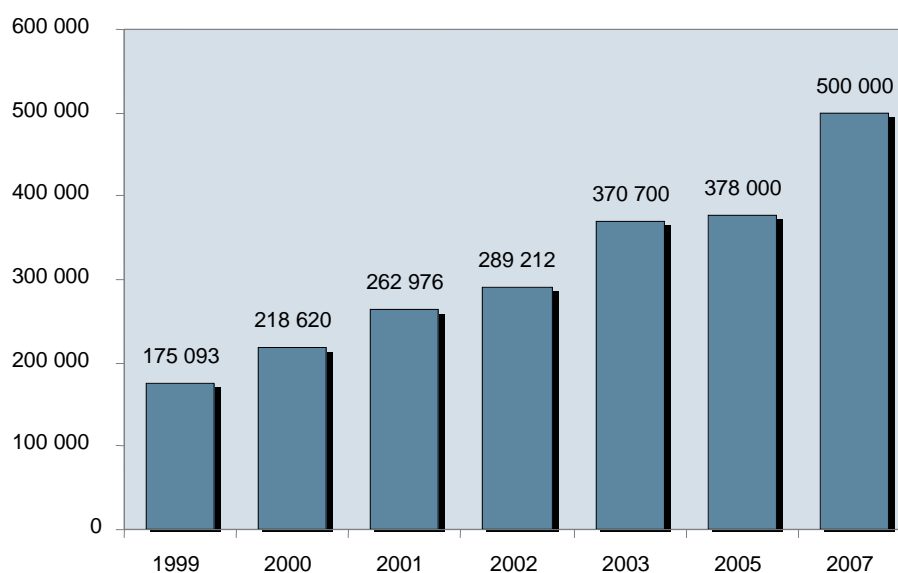
Les transferts de fonds

Si la migration s'accompagne de conséquences à la fois négatives et positives, l'augmentation continue des transferts financiers constitue l'arbre qui cache la forêt.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les fonds injectés au Sénégal par les migrants dans l'économie sénégalaise provenaient, en 2005, à plus de 43% du continent africain notamment des pays limitrophes : la Gambie qui avec 27% du volume global des transferts se classe au premier rang toutes provenances confondues et la Mauritanie (9%).

En plus de contribuer à la constitution de réserves de devises étrangères pour le pays, l'argent de la migration participe, à l'échelle familiale, à l'amélioration des conditions de vie et/ou à la réduction significative de la pauvreté comme l'ont indiqué Diagne & Diane (2008).

Graphique 18. Evolution de transferts des migrants en millions de francs CFA (1999-2007)



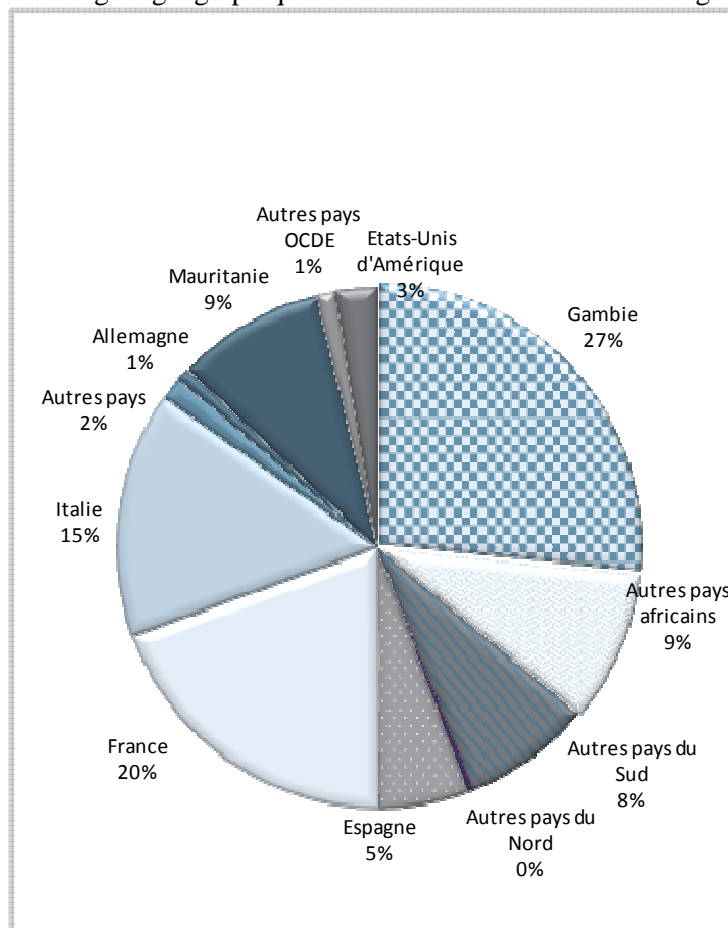
Source : *Compilation de données disparates*

20 En wolof, le *mbëkk* est une pratique propre au mouton. Il consiste à donner des coups de corne. Chez les pêcheurs lébou, l'expression renvoie au poisson prisonnier du filet et qui n'a d'autre ressource que de tenter, à tout prix, de se sauver à travers les mailles du filet. Par extension ou analogie, le *mbëkk* désigne la tentative désespérée de passer en Europe avant la fermeture annoncée de l'Union européenne.

Les études relatives aux « remittances » ou remises indiquent qu'ils sont essentiellement affectés à deux postes :

- les dépenses de consommation courante des familles restées au pays (plus de 75% du volume total des transferts) ;
- les dépenses sociales et le financement des infrastructures communautaires de base (puits ou forages, réseau électrique, écoles, cases de santé, etc.).

Graphique 19. Origine géographique des transferts monétaires des migrants en 2005



Source: Elaboration à partir des données de la Banque mondiale 2005 & du CFSI.

Les critiques notées dans l'affectation des transferts ont trait au caractère improductif des investissements. Elles n'ont nullement influencé les choix des migrants qui disent « être utiles à leurs familles et à leurs terroirs ... ce qui est de loin plus important » et palier les « carences de l'Etat si ce n'est son absence ». En réalité, la vie d'un migrant n'a de sens que par rapport à sa communauté d'origine dont il se considère comme le mandataire. Le témoignage d'un des Présidents d'association villageoise est, de ce point de vue, révélateur à plus d'un titre :

« Si un originaire de S. qui ne cotise pas, on informe les personnes âgées du village. Les notables vont parler à sa famille qui sera exclue des actions de l'association » (Entretien avec K. Soumaré, Aubervilliers, France, août 2008).

Il n'y a pas, aux yeux de l'immense majorité des migrants, une « œuvre plus salubre que de nourrir les membres de sa famille élargie ou de contribuer au développement du village d'origine ». De ce point de vue, les migrants d'origine rurale se sentent plus concernés que ceux issus des centres urbains mais l'obligation qui pèse sur les épaules de chaque Sénégalais de contribuer à l'entretien de sa communauté est héritée de la socialisation qui façonne des comportements auxquels on échappe difficilement.

Les études menées au Sénégal indiquent que les transferts impactent positivement sur la pauvreté. En effet, à Dakar, l'augmentation des dépenses par tête est de 95% dans les ménages qui reçoivent des *mandats* par rapport à ceux n'en bénéficiant pas. Hors de la capitale, la progression des dépenses est de 63,2% dans les villes de l'intérieur et de 5,9% en milieu rural (DPEE 2008).

Les sommes injectées par les migrants dans le pays d'origine sont certes en croissance continue mais, elles ne sont pas mobilisables dans le cadre du financement du développement durable. Plusieurs pistes de réflexion doivent être mises en perspective pour bien comprendre l'attitude des migrants :

- la faiblesse des revenus des migrants qui est étroitement liée à leur faible qualification ;
- la méfiance affichée vis-à-vis du crédit bancaire qui conduit le migrant à ne compter que sur ses revenus propres pour bâtir une maison alors qu'il peut bénéficier d'un prêt bancaire qui lui est souvent proposé par les institutions financières du pays d'accueil ;
- la perception négative de l'accumulation et/ou de la propriété privée. Nous avons par exemple observé que les migrants de la Moyenne vallée du Sénégal disposent, à la faveur des cotisations mensuelles, d'importantes sommes qui ne sont affectées qu'à des réalisations communautaires mais non à des investissements privés et/ou créateurs d'emplois. En effet, rares sont les migrants qui peuvent se prévaloir d'avoir contribué à la mise sur pied d'une unité de service ou de production même familiale. Il a d'ailleurs été démontré que l'investissement du migrant est essentiellement concentré dans le domaine de l'immobilier. Le cas échéant, il fait partie intégrante du projet de retour et ne survient qu'en période de sous-emploi ou à la retraite.

Outre le fait que l'attention portée sur l'argent de la migration permet de souligner le rôle primordial des migrants dans le maintien de la paix sociale, il pose une question tout aussi fondamentale : comment optimiser l'impact des transferts en les orientant vers des secteurs comme la création d'entreprises et /ou d'emplois.

Si la migration internationale apparaît comme l'alternative la plus prisée face à la crise de l'emploi, elle ne concerne qu'un nombre limité d'individus en particulier depuis que la crise économique mondiale a provoqué un net repli des pays dits de cocagne sur eux-mêmes. Il en résulte que les demandeurs d'emploi doivent s'en remettre à des solutions nationales pour espérer s'en sortir.

D'autres formes de participation au développement des régions d'origine

Outre les transferts financiers, les migrants procèdent bien souvent à des envois en nature. Il s'agit essentiellement d'articles d'habillement, de bijoux, d'appareils électroniques, etc.

Même s'ils ne disposent pas de revenus importants, les migrants ne ratent jamais l'occasion d'investir dans des projets sociaux comme la construction de la mosquée, de la morgue, des infrastructures de santé, à l'édification d'un bureau de poste, la construction de l'école, etc. Ces investissements dits sociaux ont été souvent critiqués, mais ils sont souvent créateurs d'emplois pour des villageois.

Les actions menées dans le cadre de la solidarité communautaire jouent un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté. De récentes études ont d'ailleurs montré que les régions de Louga, Matam, St-Louis et Dakar ont, du fait des importants transferts financiers, des taux d'incidence de la pauvreté plus faibles que les régions sans tradition migratoire. Ces dernières, même si elles sont dotées de plus de potentialités naturelles, sont plus affectées par le dénuement.

En plus de la sécurisation des moyens de vie, les associations de migrants participent depuis plusieurs décennies à la résolution des problèmes vitaux de leurs villages. De nombreux travaux ont montré l'effet d'entraînement et le rôle prépondérant des migrants internationaux dans la construction de leurs pays d'origine. Les réalisations des immigrés les plus en vue, sont des équipements sociaux : écoles, postes de santé, puits ou forages, mosquées, périmètres maraîchers pour les femmes, etc.

Notons à titre d'exemple, que des associations de migrants comme l'Association Solidarité Sadéloise Sahel Sénégal (A4S) ont initié des projets à forte valeur ajoutée comme l'extension du réseau d'adduction d'eau potable. D'un coût total de plus de 20 millions de francs CFA (environ 30 534 €), ce projet a bénéficié d'une subvention du Fonds de solidarité prioritaire « Initiatives de co-développement », de l'appui de l'ONG Aqua Assistance, du Conseil régional d'Ile-de-France et du concours de la Direction régionale de l'hydraulique de Matam. Il a consisté en la pose de près de 8 kilomètres de tuyaux ainsi qu'au raccordement de l'ensemble des foyers du village. Ainsi, 500 ménages équipés de compteurs individuels disposent désormais d'eau potable à l'intérieur de leurs concessions en plus des dix bornes-fontaines publiques du village.

La capacité de mobilisation des associations de migrants n'est plus à démontrer : l'A4S a récemment contribué à la construction d'un poste de santé d'un coût total de 38 millions CFA dont 70% de contribution du projet Initiatives de co-développement qui constitue un partenaire stratégique. Parmi les autres partenaires Français qui contribuent à la mobilisation de la participation villageoise ont mentionnera : le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR), Aqua Assistance, le Conseil régional de l'Ile-de-France et l'Association universelle.

Il faut toutefois noter que les migrants n'ont pas attendu le projet Initiative de co-développement pour s'engager dans l'amélioration des conditions de vie de leur village. C'est ainsi que dès 2003, ils ont mobilisé 85 millions de francs CFA à côté des 100 millions apporté par l'Etat dans la construction du forage. Le village de Sadel a aussi bénéficié de l'appui du Projet de développement agricole de Matam (PRODAM) qui a financé la mise en place d'une bananeraie.

De telles initiatives contribuent largement à l'amélioration des conditions de vie des habitants notamment celles des femmes qui peuvent désormais se livrer à d'autres activités que le puisage de l'eau ou le ramassage du bois mort.

La migration étrangère au Sénégal

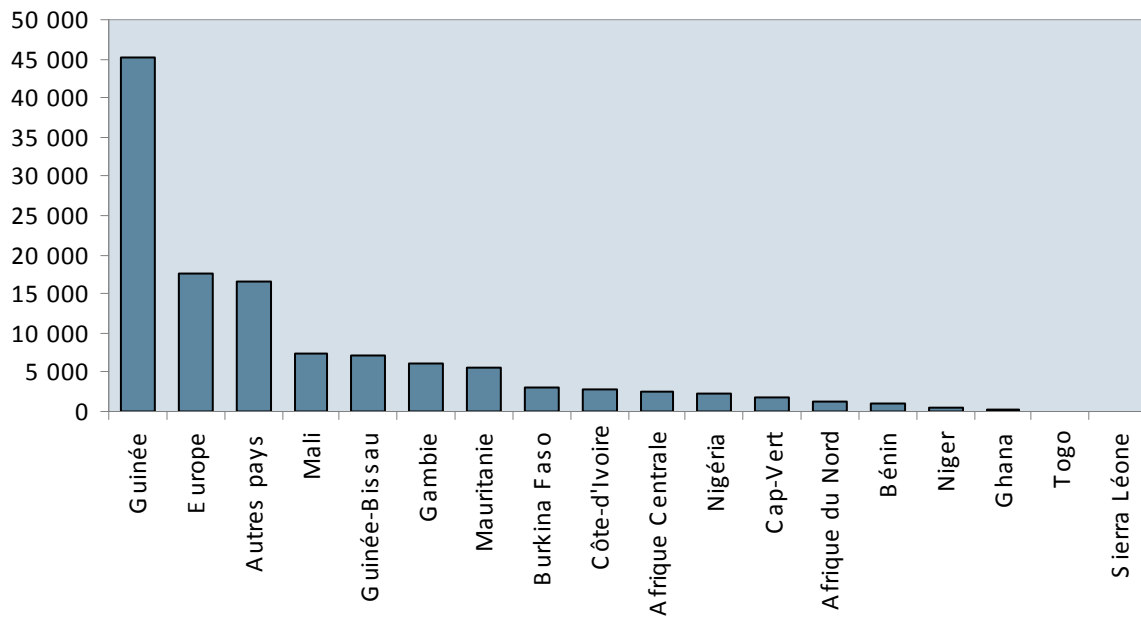
Bien que son nombre ait fortement diminué au cours de la période 1980-1995, l'hospitalité légendaire qui vaut au Sénégal le surnom de pays de la *téranga* en fait une grande destination notamment pour les populations ouest africaines. En 2005, les étrangers représentaient déjà 2,8% de la population totale.

À la date du 2 juillet 2003, les statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur situent le nombre de migrants immatriculés au Sénégal à 29 926 personnes : 24 040 hommes pour 5 866 femmes²¹. Le stock d'immigrants est évalué par la Banque mondiale à 325 940 en 2005 dont 40, 2% de femmes.

Les dix premiers pays pourvoyeurs de migrants sont dans l'ordre: la Guinée, la Mauritanie, la Guinée-Bissau, le Mali, la France, le Cap-Vert, la Gambie, le Maroc, la République Arabe Syrienne et les États-Unis d'Amérique.

21 Notons surtout qu'il s'agit de données cumulées qui ne permettent pas de saisir la dynamique migratoire d'autant plus que les migrants des régions limitrophes ont une propension moins grande à se faire immatriculer.

Graphique 20. La présence étrangère au Sénégal en 1993



Source: enquête EMUS, DPS.

Les populations étrangères qui vivent au Sénégal ont investi des créneaux qui sont devenus leurs chasses gardées. C'est ainsi que les Guinéens de Conakry contrôlent le commerce des fruits et que les Maliennes sont très actives dans la vente des tissus teints.

L'implantation sans heurts de nouveaux migrants est fondamentalement liée au fait qu'ils ne concurrencent pas les autochtones. Ils se déploient dans des secteurs économiques qui font figure de niches laissées vacantes par les autochtones. C'est ainsi que les Ghanéens sont spécialisés dans le commerce des produits de beauté tandis que les Nigériens ont investi la distribution des accessoires et équipements de véhicule.

Il faut toutefois souligner que le renouveau noté dans l'attraction exercée par le Sénégal sur les populations Africaines n'est pas le produit de la bonne santé économique du pays hôte mais de la paix sociale qui y règne.

A l'exception de la communauté Chinoise dont l'implantation récente le long des Allées du Centenaire – véritable *China Street* – a suscité de vives réactions de la part des grands commerçants et des riverains, les étrangers ne font l'objet d'aucune forme d'ostracisme encore moins de discrimination.

Il faut toutefois déplorer que l'action publique vis-à-vis des étrangers installés au Sénégal ne mette l'accent que la dimension sécuritaire de la gestion des migrants. En dehors des textes réglementaires qui traitent des conditions de séjours, de naturalisation aucun mécanisme institutionnel n'est prévu pour leur insertion socioprofessionnelle.

IV. La dimension politique de la question et les perspectives d'avenir

A proprement parler, on ne peut dire qu'il y a, au plan gouvernemental ou national, une politique migratoire articulée autour d'objectifs précis. En réalité les actions allant dans le sens d'accompagner les migrants sont conduites sans véritable cohérence et sont le plus souvent adoptées au gré des recommandations des partenaires au développement comme l'Organisation internationale des migrations.

A. La gestion politique de la migration

La gestion de la migration ne relève pas d'une seule structure. Il en résulte une absence totale de coordination des actions menées à différents niveaux. Des rencontres plutôt improvisées sont convoquées à l'occasion du traitement de questions urgentes comme le nécessaire rapatriement de migrants Sénégalais pris dans le piège des tensions politiques dans leur pays d'accueil ou dans le cadre de la lutte contre la migration clandestine qui a occupé le devant de la scène dès le mois de mai 2006, etc. mais la dispersion des actions reprend très vite le dessus.

On notera qu'à la différence du DSRP 1 de 2002 qui n'évoque nullement la question de la migration, le DSRP 2 de 2006 intègre la composante migration comme facteur de réduction de la pauvreté. Ledit document souligne que « la problématique de la migration a été prise en compte dans le diagnostic et de manière transversale dans les quatre principaux axes [qui structurent le projet]: la création de richesse, l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, la bonne gouvernance, le développement décentralisé et participatif.

Les fondements de la prise en compte du facteur migration dans les DSRP sont le fruit de résultats de recherche qui ont dressé quatre constats majeurs:

- L'augmentation continue du nombre de migrants qui est estimé à 2 millions d'individus;
- Les grands bassins migratoires que sont Dakar, Louga, Matam et Saint-Louis sont moins touchés par la pauvreté que les régions dotées de plus d'atouts naturels mais qui ne comptent pas de migrants internationaux comme la Casamance. Cette situation est inhérente aux flux financiers injectés par les migrants dans les terroirs d'origine. Nos enquêtes récentes indiquent que les familles qui comptent des migrants vivent mieux que celles qui n'en ont pas du seul fait des mandats qui représentent 75, 6% des revenus des ménages de la Moyenne vallée du Sénégal²²;
- Les transferts financiers qui empruntent les circuits officiels évalués à plus de 500 milliards de francs CFA en 2005 représentent une manne extrêmement importante pour l'économie nationale avec près de 7% du PIB ;
- Le capital social qui fonde et irrigue le fonctionnement de la migration est un atout dans la lutte contre la pauvreté. En effet, on ne compte plus le nombre d'infrastructures de toutes natures que l'on doit aux associations de migrants. Par leur capacité à mobiliser des fonds dans le cadre des politiques de co-développement, ces organisations sont devenues des acteurs de premiers plans dans la définition de politique de développement local²³. Naguère très courtisées par les autorités locales, elles ont aujourd'hui leur mot à dire dans tout ce qui concerne les programmes locaux de développement. Elles ne se sont pas privées d'influencer la désignation des édiles de grands bassins d'émigration ou à parrainer la candidature de migrants de retours.

B. Les défis liés à la migration

La mobilité des populations constitue un défi dont les autorités Sénégalaises semblent avoir saisi la pleine mesure. Les actions menées dans ce domaine mettent l'accent sur trois dimensions du phénomène: le départ, le séjour à l'extérieur et le retour volontaire ou forcé des clandestins.

On rappellera avec force que la gestion de la migration prête peu d'attention à l'immigration, c'est-à-dire au séjour en terre sénégalaise des étrangers.

C'est en 1988, qu'un ministère délégué auprès du Président de la République est créé pour aider, orienter et coordonner l'action de l'État en vue de faciliter la réinsertion économique et sociale des émigrés Sénégalais désireux de retourner dans le pays²⁴.

22 Fatou SARR & Papa Demba FALL (sous la dir.), Genre, migration et transferts financiers au Sénégal: les Francenaabé de la Moyenne vallée du Sénégal. Dakar: IFAN/UN-INSTRAW/PNUD, Rapport de recherche, mars 2009.

23 Lire les contributions de Hamidou DIA, Papa Demba FALL et Mohamadou SALL dans l'ouvrage de Momar-Coumba DIOP, Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés. Paris : Crepos-Karthala-ONU-Habitat, 2008.

24 La création dudit département fait suite à la volonté de la France de mettre en œuvre une politique de formation retour/réinsertion dans les pays d'origine des migrants établis dans l'Hexagone. Une convention est signée entre les deux

Deux décisions allant dans le sens de l'encadrement des migrants internationaux et de leur implication dans le développement ont été adoptées au début des années 90:

- la mise en place, en 1993, d'un ministère des Emigrés ;
- la création, en 1995, d'un organe consultatif: le Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur.²⁵

Avec la suppression du ministère délégué chargé des émigrés, un remaniement ministériel intervenu le 2 juin 1993 procédera à l'élargissement des compétences du ministère des Affaires étrangères devenu ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Afin de disposer d'un cadre adapté aux attributions du nouveau ministère, la Direction des Sénégalais de l'extérieur sera créé. Depuis 2003, un ministère spécifique est de nouveau consacré aux émigrés : le ministère des Sénégalais de l'extérieur devenu, depuis peu, ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme.

Il importe cependant de noter que l'improvisation semble avoir pris le dessus sur la gestion rigoureuse du dossier, en raison notamment de l'absence de ligne politique claire et/ou cohérente, mais surtout du tâtonnement né d'une profonde méconnaissance de la question migratoire. C'est ce qui explique que les différentes structures d'encadrement des migrants qui ont vu le jour au fil des errements politiques ont toutes été vidées de leur contenu et/ou sont devenues inopérantes comme le Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des Sénégalais de l'extérieur (BAOS)²⁶ qui a naguère eu en charge les projets de réinsertion des migrants de retour de France.

L'imprécision qui caractérise la délimitation des champs de compétence des différents départements impliqués dans la gestion de la migration est souvent source de conflits. Une telle situation est sans doute liée au caractère transversal de la question migratoire dont la gestion incombe à plusieurs départements ministériels : la Primature, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et le ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme²⁷.

Les réunions du Groupe de travail technique national²⁸ destinées à élaborer le profil migratoire du Sénégal ont suffisamment montré la nécessité de mettre en place un organe de coordination de la politique migratoire sénégalaise.

L'analyse de la relation entre la migration, le travail et le développement durable indique que le Sénégal est largement confronté à l'équation complexe de la mise en perspective de la croissance démographique et de la croissance économique dans l'optique d'un développement durable. Il

gouvernements, au terme de laquelle des lignes de crédits ont été mises à la disposition du Sénégal pour le financement des projets de réinsertion dans les secteurs d'activités économiques.

25 Voir notamment le décret n° 95-154 du 9 février 1995 portant création du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur ; l'arrêté n° 4380/MAESE/DSE du 24 avril 1997 fixant la composition et le mode d'élection des délégués, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur ; la loi organique n° 98-48 du 10 octobre 1998 relative à l'élection des [trois] sénateurs représentant les Sénégalais de l'extérieur.

26 Cf. Marie Angélique Diatta & Ndiaga Mbow, « Releasing the Development Potential of Return Migration: The Case of Senegal », *International Migration*, 37 (1), 1999: 243-266. Les lignes de crédit mises à la disposition du Sénégal par la France en 1987, avaient abouti à la création du Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) au sein du ministère délégué auprès du Président de la République. Le BAOS était chargé de donner aux émigrés toutes les informations utiles relatives aux conditions de leur réinsertion à leur retour ; d'assurer la mise en œuvre et le suivi du cadre incitatif en vue d'une meilleure intégration dans les divers secteurs de production ; d'appliquer la politique de promotion, de mobilisation et de transfert de l'épargne des émigrés ; de faciliter le montage technique et financier des projets individuels et collectifs de réinsertion, en collaboration avec les institutions publiques et privées et les services techniques et financiers compétents ; d'assurer le suivi-conseil de la gestion technique des projets.

27 Le seul fait que la migration soit un domaine partagé entre différents ministères constitue une source de cafouillages. En effet, le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes gère les contrats saisonniers en direction de l'Espagne ; le ministère de l'Intérieur est responsable de la dimension sécuritaire de la mobilité notamment dans le cadre du programme Frontex et délivre les titres de voyage ; le ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme s'occupe de la promotion des migrants ; le ministère des Affaires étrangères gère l'état civil, etc.

28 Le GTTN regroupe des experts choisis comme les points focaux migration des ministères, des institutions universitaires, des partenaires au développement et de la société civile. Ils sont chargés d'accompagner l'OIM dans la préparation du profil migratoire national.

s'avère alors urgent de saisir la pleine mesure de la problématique ainsi posée afin d'y remédier efficacement.

Les défis à relever sont principalement de plusieurs ordres :

- une meilleure maîtrise de la croissance démographique en vue d'améliorer les conditions de vie de la population. En effet, le décalage entre les ressources disponibles et la taille de la population est souvent source de difficultés dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, etc. ;
- un encadrement systématique et plus pragmatique des « Sénégalais de l'extérieur » qui disposent d'un réel potentiel d'investissement. Un tel choix permettrait par exemple de promouvoir la création de PME par les migrants de retour et d'emplois notamment pour les jeunes. C'est dans cet esprit que s'est tenu, en juillet 2001, le Symposium sur le nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur.

C. Les réponses politiques aux défis de la migration

La mise en œuvre des objectifs déclinés dans la lettre de politique générale est centrée sur l'information, la sensibilisation et la communication. Ces objectifs se sont traduits par d'importantes actions au profit des Sénégalais de la diaspora. Cependant, les principaux problèmes de la gestion de la migration internationale sont la maîtrise des flux migratoires, la protection des migrants dans leur pays d'accueil et leur promotion économique.

Les documents politiques disponibles s'articulent autour de la gestion des flux, de la protection sociale juridique et sanitaire des émigrés et de la promotion des Sénégalais de l'extérieur.

En plus de la sensibilisation des candidats potentiels à l'émigration et la lutte contre les réseaux mafieux, le Gouvernement « encourage le retour des émigrés et leur insertion économique ». Les recettes destinées à stimuler les migrants sont : les avantages fiscaux sur l'investissement et l'octroi de crédits à faible taux d'intérêt.

1. La migration légale des travailleurs qualifiés

Les années 2000 correspondent certes à une période de vaches maigres en termes de demande de travailleurs qualifiés par les pays africains voire occidentaux mais le Sénégal est toujours sollicité par des pays amis désireux de pourvoir à leurs besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée²⁹ :

- la Direction de l'emploi est chargée, en collaboration avec le Pôle emploi, du recrutement des travailleurs de « métiers en tension » c'est-à-dire les emplois non satisfaits en France. Elle se garde toutefois de dégarnir les secteurs de pointe dont l'industrie sénégalaise a fortement besoin ;
- des travailleurs qualifiés sont aussi sélectionnés à la demande de l'Italie en rapport avec les besoins dudit pays : 1000 postes sont actuellement recherchés.

Dans le cadre de la gestion de la circulation de la main-d'œuvre, un projet mené en partenariat entre l'Union européenne, le Sénégal, le Mali, le Cameroun et le Bénin s'attache à mettre sur pied une base de données fiable des demandeurs d'emploi. D'une durée de deux ans, ce projet s'inscrit dans le cadre du programme dit de gestion des flux migratoires.

La gestion de la migration temporaire vers l'Espagne s'est déroulée sans problème tant qu'elle relevait des agents du ministère de la Fonction publique. C'est ainsi que 15 vagues de près de 1 000 travailleurs ont été acheminées vers la péninsule ibérique avec toutes les garanties nécessaires.

Le recrutement clientéliste effectué par le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, au mépris des règles élémentaires, est à l'origine des difficultés qui sont apparues avec les recrutements de *jeunes filles sans expérience agricole dont l'une a accouché à la descente d'avion !*

29 On est en effet loin des années 70 au cours desquelles le Service de la main-d'œuvre enregistrait de nombreuses demandes d'ouvriers qualifiés de la part des entreprises de BTP intervenant dans des pays comme le Gabon.

2. La maximisation des transferts de fonds

En droite ligne du souhait exprimé par le gouvernement de voir ses ressortissants vivant à l'étranger s'impliquer dans le développement national, le système bancaire sénégalais a fait preuve, depuis de longues années, d'un dynamisme destiné à capter l'épargne des migrants Sénégalais. Cette politique est structurée autour de campagnes d'informations et l'offre de produits adaptés.

Le souci de mobiliser l'épargne des migrants dans le cadre du financement d'activités locales de développement a conduit deux ONG italiennes (ACRA et CISV) à envisager, dès 1997, la mise sur pieds de mutuelles d'épargne et de crédits dans les bassins migratoires sénégalais tournés vers la péninsule italienne³⁰. Celles-ci ont bénéficié de fonds de dotation lors de leur lancement mais les migrants sont aujourd'hui très peu impliqués dans les activités des mutuelles qui jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté notamment en milieu rural.

3. Les politiques de retour des migrants

C'est dans le cadre du partenariat avec les pays d'accueil et les partenaires au développement qu'est définie la politique d'aide au retour de migrants réguliers qui souhaitent rentrer au pays.

Une des structures les plus hardies des programmes d'aide au retour des migrants est la Direction de l'assistance technique où est logé le projet Initiative solidaire pour le développement soutenu par le gouvernement français :

Au plan des projets individuels ou initiatives privées, 221 porteurs de promoteurs ont créé des entreprises au Sénégal avec le soutien de la DAT. 800 emplois directs ont été créés en deux ans avec une valeur ajoutée moyenne de 35 000 € par an et par entreprise. Ceci représente un coût total de 2 milliards de francs CFA investis par les promoteurs Sénégalais.

L'évaluation à mis parcouru du programme de co-développement avec la France donne les résultats suivants : 60% des migrants qui ont bénéficié du projet sont rentrés au pays tandis que 40% des investisseurs restent engagés dans un va et vient entre la France et le Sénégal. On soulignera que des experts hautement qualifiés ont profité du programme Initiatives de co-développement pour monter des activités au Sénégal.

Des migrants se sont associés pour mettre en place des PMI/PME comme *NiokoloTransports* qui a acquis, sur la base d'une souscription par actions de migrants originaires de Kédougou, 30 véhicules affectés au transport dans la région de Tambacounda. La gestion de l'entreprise est confiée à un compatriote jusqu'alors administrateur d'un hôpital français qui a choisi de rentrer provisoirement au pays.

On notera que des ONG nationales et internationales se sont spécialisées dans l'aide au retour et la réinsertion des émigrés et apportent leur concours dans la préparation des projets, la formation des promoteurs et la recherche des financements, notamment de crédits, de dons ou de subventions.

L'implication des ONG dans la gestion de la migration remonte aux années 80. Il s'agissait notamment de faciliter les retours de migrants bénéficiant de l'aide du gouvernement français. C'est ainsi que des ONG comme USE (Union pour la solidarité et l'entraide) ont aidé des domestiques originaires de la vallée du Sénégal et des travailleurs sexuels à se réinsérer dans d'autres secteurs comme les services consulaires installés au Sénégal.

En rapport avec la « crise des pirogues », le CONGAD a mis en place un Groupe de travail Migration chargé de traiter la question de la migration. Il a encouragé l'ouverture de « Groupes Migration » et la nomination de « points focaux migration » dans les organisations membres de son réseau.

30 Cf. Valentina Crespi, Etude sur le transfert d'argent Italie-Sénégal : possibilités pour l'Union financière mutualiste de Louga d'accéder au marché des remises. Dakar : ACRA.

4. La fuite des cerveaux et le transfert de compétences

Le Sénégal est certes moins touché par la fuite des cerveaux que des pays comme le Ghana³¹ mais il paie un lourd tribut à l'expatriation des personnes hautement qualifiées : enseignants et médecins notamment.

Les causes de la fuite des cerveaux sont certainement liées à l'attractivité des pays riches en termes de conditions de travail et de rémunération mais aussi au caractère peu favorable de l'environnement africain notamment dans le domaine politique ainsi que l'illustrent les nombreux départs de cadres Nigériens lors de l'avènement des régimes militaires peu respectueux des principes démocratiques.

Une préoccupation importante est le fait que les jeunes formés dans les universités du Nord ont tendance à ne plus rentrer au pays du fait des problèmes liés à la crise de l'emploi. Cette perte de cerveaux constitue un handicap significatif pour un pays qui ne dispose que d'un stock limité de personnel chevronné d'autant plus qu'elle ne donne lieu à aucune compensation.

L'idée partagée par tous est que la fuite des cerveaux constitue un frein au développement du pays et qu'il faut trouver les moyens d'inverser la tendance et/ou d'en minimiser les effets pervers. C'est dans cet esprit que le Sénégal s'est engagé dans la recherche de solutions alternatives :

À la faveur du programme TOKTEN (Transfert of knowledge through expatriate nationals) géré par le PNUD et le ministère des Affaires étrangères, l'Etat du Sénégal peut s'attacher, pour une période de temps limité, les services ponctuels de cadres expatriés ;

Au plan national, la Direction de l'assistance technique a pour mission, entre autres, de nouer des contacts avec la diaspora sénégalaise hautement qualifiée. Celle-ci est appelée à la rescousse dans des secteurs où elle ne concurrence pas l'expertise locale. C'est dans ce cadre que des experts Sénégalais ont participé à la mise en place de l'intranet gouvernemental initié par la Direction de l'informatique de l'État. On notera que tous les cadres Sénégalais vivant à l'étranger peuvent s'inscrire au site senexpertise.gov.sn qui est géré par la Direction de l'assistance technique.

5. Les réponses à la migration clandestine

Face à l'incontournable collaboration avec les pays du Sud dans la lutte contre la migration clandestine, c'est au plus haut sommet que sont désormais négociés les accords avec les pays sahéliens.

Les récents voyages en terre africaine de J-L. Zapatero et de N. Sarkozy - venus respectivement défendre le *Plan Africa*³² et le *concept d'immigration choisi* qui s'est mué en « immigration concertée » - s'inscrivent dans cette perspective. En effet, les autorités politiques européennes semblent avoir compris que leur crédibilité en matière de politique sécuritaire ne se joue pas uniquement sur leur territoire national mais qu'elle comporte des implications que seule la coopération avec les pays tiers peut aider à résoudre.

Deux idées sous-tendent les accords conclus au cours des visites officielles qui se sont multipliées depuis 2006:

La vocation première des accords est de placer la circulation migratoire sous haute surveillance en vue de la contrôler ou de la conformer aux besoins du pays hôte. C'est dans cet esprit que dans le document du 23 septembre 2006 portant accord sur « la gestion concertée » des flux migratoires, la France et le Sénégal s'engagent à accepter et à organiser conjointement, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes, ainsi que des procédures légales et

31 On estime qu'en plus des 60% de médecins formés au pays qui se sont exilés, 2 500 infirmières sont parties vers d'autres lieux depuis 1992. On soulignera que 40% et 60% des postes d'enseignants sont vacants respectivement dans les universités et écoles polytechniques du fait de l'exode massif vers les pays demandeurs de main-d'œuvre qualifiée.

32 Celui-ci prévoit, pour la seule année 2006, une dotation de 35 millions d'euros pour le Sénégal et 415 millions pour les autres pays comme le Mali ou le Cap-Vert où le souci de nouer une coopération étroite s'est accompagné d'une ouverture de représentations diplomatiques.

réglementaires en vigueur au Sénégal ou en France, le retour sur leur territoire de leurs ressortissants se trouvant en situation irrégulière sur le territoire de l'une ou de l'autre partie;

- La seconde ambition des accords proposés par l'Europe vise à appuyer les pays de départ dans la solution du récurrent problème de l'emploi des jeunes. C'est pour cette raison qu'un avenant en date du 25 février 2008 prévoit d'ouvrir le marché du travail français aux ressortissants Sénégalais dans 108 métiers, qualifiés et non qualifiés, correspondant à des secteurs divers de l'économie et dont la liste a été établie en tenant compte à la fois des besoins de main d'œuvre de l'économie française et des souhaits exprimés par le Sénégal. Il convient de noter que la compensation financière de 20 millions d'euros versée par l'Espagne au gouvernement du Sénégal, en juin 2007, est en principe affectée au *plan REVA*³³ qui tarde à faire ses preuves en termes de réduction de la migration clandestine.

En réponse à la lutte contre la migration clandestine vers l'Espagne, une politique de contrats saisonniers est inaugurée en 2008 avec un premier convoi composé de 186 jeunes filles sélectionnées par le ministère de la Jeunesse pour la cueillette de fruits et légumes. Au titre de l'année 2009, quelques 500 Sénégalais sont attendus en Andalousie qui est une région pionnière dans la formule des contrats saisonniers.

Le gouvernement sénégalais a, de son côté, formulé des programmes de retour fondés sur la mise à disposition de moyens destinés à réinsérer les migrants expulsés des pays d'accueil et à lutter contre la migration irrégulière. C'est ainsi qu'à la suite du Plan REVA (Retour volontaire vers l'agriculture) essentiellement articulé autour de l'aide espagnole en contrepartie de la lutte contre l'émigration clandestine, la GOANA (Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance) propose des terres et des machines agricoles aux migrants de retour et aux candidats à l'exode désireux d'investir dans l'agriculture.

Les ONG et les partenaires sociaux sont également impliqués dans la lutte contre la migration clandestine. Leurs actions sont le plus souvent fondées sur un partenariat avec des institutions des pays d'accueil. C'est le cas du Bureau migration de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS) qui est la plus importante centrale syndicale sénégalaise.

La création du Bureau migration qui remonte à l'année 2007 concrétise les accords de coopérations noués avec des syndicats andalous. C'est dans ce cadre que des actions de sensibilisation ont été menées en octobre 2007 au quartier HLM où l'on rencontre beaucoup de candidats potentiels à l'exode parmi les jeunes et les marchands ambulants. Outre la sensibilisation, la CNTS a participé à la formation des migrants sélectionnés dans le cadre du recrutement par l'Espagne en particulier dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture.

La CNTS a récemment signé des accords de partenariat avec des CC. OO (commissions ouvrières espagnoles) et l'UGT d'Espagne en vue de l'ouverture d'un bureau de sensibilisation à Mbour durant les 4 prochaines années en attendant ceux de Kaolack et de Saint-Louis.

6. L'accès au logement des migrants internationaux : les « Cités de la diaspora »

Le souhait exprimé par les migrants d'accéder à la propriété bâtie a conduit le gouvernement à mettre sur pied la Direction de la promotion de l'habitat des Sénégalais de l'extérieur.

Le programme dénommé « Cités de la diaspora » consiste à octroyer gracieusement des terrains à usage d'habitation aux migrants organisés en associations qui acceptent de verser 20% du coût total de la construction et de payer le reliquat sous forme de prêt consentis sur une période de 5 ans.

³³ Le plan REVA ou Retour volontaire vers l'agriculture est décrié par les candidats à l'émigration. Ces derniers lui reprochent par exemple de vouloir faire de tailleurs ou de maçons des cultivateurs au lieu de recevoir les projets des véritables migrants clandestins qui se connaissent tous. Propos recueillis auprès d'un Président de regroupement de migrants. Thiaroye sur-mer, juillet 2006.

Il n'est pas inutile de noter que les femmes sont à l'avant-garde de ces projets dont trois sont en cours de réalisation:

- le programme de Kounoune avec 400 logements réalisés sur 10 ha pour les migrants de l'Association des Sénégalais d'Atlanta et des Etats voisins ;
- 150 logements à Tivaouane Peul pour la Coopérative de la Diaspora dirigée par Mme Coumba Toure en France ;
- 10 logements à Ziguinchor pour les Sénégalais de Trévise en Italie. Notons à ce sujet que la *Banca prossima* d'Italie a accepté de soutenir les migrants en collaboration avec la *Banque de l'habitat du Sénégal*.

On retiendra que le programme « Cité de la diaspora » est la concrétisation, en 2008, de l'idée des Salons de l'habitat naguère organisés par le ministère de l'Urbanisme et de la Construction dans les pays d'accueil de migrants Sénégalais.

D. La politique en matière d'emploi

1. Les programmes de promotion de l'emploi

Dans le contexte de désengagement de l'État et/ou d'option libérale adoptée par le gouvernement sénégalais, les programmes nationaux de promotion de l'emploi privilégient la mise à disposition de moyens. Ceux-ci sont confiés à des structures dont la répartition des tâches n'est pas toujours très nette : le Fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE) et le Fonds national de la promotion de la jeunesse (FNPJ).

Le FNAE est destiné à soutenir la création d'emploi moderne et l'auto emploi. La gestion des crédits remboursables sur une durée moyenne de trois ans est confiée à deux structures : l'Association sénégalaise pour l'appui à la création d'activités socioéconomiques (ASACASE) et Action Plus CEDS-Afrique.

Le FNPJ est une création de « l'Alternance » dont elle porte les tares. En effet, c'est au lendemain de la victoire du Parti démocratique sénégalais et de ses alliés que le Président A. Wade a décidé de créer une structure chargée de promouvoir l'emploi non salarié chez les jeunes âgés de 18 à 35 ans.

Le FNPJ est à l'origine un mécanisme chargé de travailler avec les mutuelles de crédit afin d'appuyer les jeunes désireux de s'insérer dans la vie économique. Il a bénéficié de 6 milliards alloués par l'Etat qui ont permis d'attribuer trois types de crédit : un fonds de financement, un fonds de garantie et des prêts participatifs.

En termes de bilan, le FNPJ déclare avoir soutenu 3 000 projets qui ont créé environ 13 000 emplois. Les principaux bénéficiaires de l'appui du FNPJ sont les diplômés de l'enseignement supérieur en particulier des médecins, des pharmaciens, des avocats et des interprètes.

L'action du FNPJ reste limitée du fait de contraintes structurelles : le retard dans la mise en place d'un organe de suivi, d'évaluation des projets et de recouvrement des créances, l'absence de capacité techniques et de gestion des mutuelles chargées d'encadrer les créanciers. Il importe aussi de noter que le clientélisme politique en a fait une officine du parti au pouvoir dirigée par des administrateurs inexpérimentés.

Au total, les bénéficiaires de crédits ont cru que « les sommes reçues étaient une prime au soutien apportée par la jeunesse au nouveau régime ».

L'action du FNPJ a été redimensionnée et porte désormais sur deux types de projets :

- des programmes dits de « tous petits crédits » ouverts aux artisans et commerçants (50 à 100 000 francs CFA) ;
- des programmes jeunes dans les terres agricoles destinés à lutter contre la migration clandestine. Ils consistent à encadrer des éléments issus du Service civique national qui s'engagent dans les programmes comme les VAGRI (Volontaires de l'agriculture), les

VASC (Volontaires de la santé communautaire), les VPS (Volontaires de la protection civile), etc.

Les responsables du FNPJ affirment que 75 fermes agricoles ont été créées depuis 2003 et que 23 fermes vont être réhabilitées avec les fonds espagnols destinés à lutter contre la migration clandestine.

Les missions du FNPJ se confondent souvent avec celles d'agences qui visent les mêmes cibles :

- l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes du Service civique national dont la vocation essentielle est d'occuper les jeunes notamment par le volontariat, à travers un renforcement des actions citoyennes ;
- l'Agence nationale de promotion des Jeunes (ANEJ) dont l'une des tâches essentielles est l'encadrement de jeunes porteurs de projets susceptibles d'avoir des retombées financières pour ses initiateurs;
- le Programme jeunes dans les fermes agricoles du Plan de retour vers l'agriculture qui est une initiative destinée à lutter contre la migration clandestine. Les financements espagnols et marocains devraient permettre à l'Agence nationale du Plan REVA de lancer 18 fermes appelées « pôles d'émergence agricole » dans la région de Thiès ;³⁴
- l'Office pour l'emploi des jeunes de la banlieue a été créé suite au Conseil présidentiel sur l'emploi des jeunes de la banlieue. La dernière née des « agences » est le fruit des travaux du « Forum banlieue avenir » (Foba) qui s'est tenu au Complexe Léopold Sédar Senghor de Pikine. Pour la seule année 2009, l'OEJB prévoit la création de 26 500 emplois ;³⁵
- l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP), dont la création remonte à 1989, est destinée à renforcer les capacités de gestion technique et financière des entreprises engagées dans les grands travaux créateurs d'emplois ;
- le Projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) est le fruit d'un partenariat entre le Fonds international pour le développement agricole et le gouvernement du Sénégal. Mise en place en 1997, il a démarré dans les régions de Kolda et Tambacounda avant d'être étendu à celles de Fatick et Kaolack. L'objectif majeur du PROMER est de lutter contre l'exode rural des jeunes par la création d'activités temporaires ou permanentes.

L'étude du marché sénégalais de l'emploi fait ressortir un certain nombre de constats parmi lesquels on citera la faiblesse relative de l'information relative à la politique de l'emploi³⁶ et la précarité qui caractérise la majorité des travailleurs en dépit de l'existence d'un cadre réglementaire approprié.

34 Le montage financier est établi sur la base des 10 millions d'euros offerts par le gouvernement espagnol et des 650 millions de Francs CFA du Royaume du Maroc. Outre Djilakh, la région de Thiès bénéficie de fermes villageoises à Kirène, Ndiéguène, Darou Ndoye, Pointe Sarène et Ndèye Ngomène.

35 Clôturant les travaux du FOBA, le président de la République a promis aux jeunes des banlieues 15% des emplois de tous les grands projets qui seront lancés au Sénégal.

36 La création prochaine d'un Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications professionnelles devrait permettre, selon les termes du Chef de l'Etat « de centraliser, auprès d'une seule structure, les données liées au marché du travail pour faciliter l'interaction entre la demande et l'offre d'emploi » (Discours à la Nation du 3 avril 2009).

K. La protection des travailleurs

C'est la loi n° 97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant sur le Code du Travail qui constitue la clef de voûte du dispositif de protection des travailleurs. Elle est complétée par des textes réglementaires inspirés par les arrangements bilatéraux ou multilatéraux ainsi que les Conventions internationales (tableau ci-dessous)³⁷

Tableau 5. Situation des Conventions internationales de travail au Sénégal³⁸

Conventions	Date de ratification	Statut
C4 - Convention sur le travail de nuit (femmes), 1919	04.11.1960	ratifiée
C5 - Convention sur l'âge minimum (industrie), 1919	04.11.1960	dénoncée le 15.12.1999
C6 - Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919	04.11.1960	ratifiée
C10 - Convention sur l'âge minimum (agriculture), 1921	22.10.1962	ratifiée
C11 - Convention sur le droit d'association (agriculture), 1921	04.11.1960	ratifiée
C12 - Convention sur la réparation des accidents du travail (agriculture), 1921	22.10.1962	ratifiée
C13 - Convention sur la céruse (peinture), 1921	04.11.1960	ratifiée
C14 - Convention sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	04.11.1960	ratifiée
C18 - Convention sur les maladies professionnelles, 1925	04.11.1960	dénoncée le 10.05.1971
C19 - Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925	22.10.1962	ratifiée
C26 - Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	04.11.1960	ratifiée
C29 - Convention sur le travail forcé, 1930	04.11.1960	ratifiée
C33 - Convention sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932	04.11.1960	dénoncée le 15.12.1999
C41 - Convention (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934	04.11.1960	dénoncée le 22.10.1962
C52 - Convention sur les congés payés, 1936	22.10.1962	ratifiée
C81 - Convention sur l'inspection du travail, 1947	22.10.1962	ratifiée
C87 - Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	04.11.1960	ratifiée
C89 - Convention sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948	22.10.1962	ratifiée
C95 - Convention sur la protection du salaire, 1949	04.11.1960	ratifiée
C96 - Convention sur les bureaux de placement payants (révisée), 1949	22.10.1962	ratifiée
C98 - Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	28.07.1961	ratifiée
C99 - Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951	22.10.1962	ratifiée
C100 - Convention sur l'égalité de rémunération, 1951	22.10.1962	ratifiée
C101 - Convention sur les congés payés (agriculture), 1952	22.10.1962	ratifiée
C102 - Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952	22.10.1962	ratifiée
C105 - Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957	28.07.1961	ratifiée
C111 - Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	13.11.1967	ratifiée
C116 - Convention portant révision des articles finaux, 1961	13.11.1967	ratifiée
C117 - Convention sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962	13.11.1967	ratifiée
C120 - Convention sur l'hygiène (commerce et bureaux), 1964	25.04.1966	ratifiée
C121 - Convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964	25.04.1966	ratifiée

37 Trois départements ministériels interviennent à titre principal dans le processus d'adoption et de mise en œuvre des conventions internationales : le ministère des Affaires étrangères qui défend le dossier devant le Parlement (voir en annexe 1), le ministère du Travail, chargé des organisations professionnelles qui évalue la portée de toute convention et le ministère de l'Économie et des Finances dans le cas où la convention comporte des implications financières. Sur la base des avis techniques des différents ministères concernés, le Président de la République soumet un projet de loi à l'Assemblée nationale qui peut l'adopter ou le rejeter. Voir : Archives nationales du Sénégal, Série 1F (accords et conventions signés avec les pays d'Afrique) et série 6 F (accords et conventions signés avec les organisations internationales).

38 La liste des accords et conventions signés avec les pays d'Afrique ainsi que celle portant sur les accords et conventions signés avec les organisations internationales sont disponibles aux Archives nationales du Sénégal respectivement dans la série 1F et la série 6 F.

C122 - Convention sur la politique de l'emploi, 1964	25.04.1966	ratifiée
C125 - Convention sur les brevets de capacité des pêcheurs, 1966	15.07.1968	ratifiée
C135 - Convention concernant les représentants des travailleurs, 1971	24.08.1976	ratifiée
C138 - Convention sur l'âge minimum, 1973	15.12.1999	ratifiée
C182 - Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999	01.06.2000	ratifiée
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	2005	ratifiée

Source : Organisation internationale du Travail

Il est important de relever que le dispositif de protection en vigueur ne s'applique qu'aux travailleurs du secteur formel notamment pour ce qui concerne la sécurité sociale.

3. La Caisse de sécurité sociale

Créée le 1^{er} janvier 1956, la Caisse de sécurité sociale (CSS) qui gère les salariés de plus de 10 000 entreprises affiliées, est devenue par la loi n° 91-33 du 26 juin 1991 un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public.

La cible de la CSS est le travailleur salarié non fonctionnaire et non agricole. Il s'agit donc d'agents du service privé régis par le Code du Travail et les personnels marins.

Le champ de compétence de la CSS est la politique familiale à travers les prestations familiales, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le régime de retraite est géré par l'IPRES (Institution de prévoyance retraite du Sénégal) tout comme la maladie est gérée par les IPM (Institutions de prévoyance maladie) mis en place par les employés qui en assurent la gestion et le patronat qui assure la trésorerie.

En ce qui concerne les migrants, la CSS a signé des conventions avec des pays comme la France qui permettent aux familles restées au Sénégal de percevoir sur place leurs allocations. En l'absence de conventions inter-Etats notamment au sein de la CEDEAO, de tels accords bilatéraux lient également le Sénégal à la Mauritanie, au Mali et au Cap-Vert. En effet, l'idée d'une convention multilatérale de sécurité sociale fait timidement son chemin depuis sa signature formelle en 2006. Au terme d'une préparation technique et juridique destinée à parler le même langage, seuls 4 sur 14 pays ont, à la différence du Gabon, signé la Convention inter-Etats de prévention sociale (CIPRES) qui entrera en vigueur dès sa ratification par 7 pays.

En ce qui concerne le secteur informel, la CSS a pendant 5 ans développé une convention volontaire avec les artisans dont 2 000 avaient intégré le système formel au terme d'une patiente sensibilisation. Ce résultat a été obtenu sur la base d'une simplification des procédures d'adhésion à la CSS. En vérité, de nombreux obstacles psychologiques constituent un frein à l'adhésion aux systèmes de sécurité sociale. De même, les agents du secteur informels n'étaient intéressés que par l'assurance maladie.

Cette expérience montre que le secteur informel constitue une menace pour la CSS en raison notamment des coûts de gestion trop élevés des adhésions individuelles ou de toutes petites unités.

Au vue de la situation des travailleurs Sénégalais, deux défis majeurs s'imposent :

- impérieuse nécessité de mettre en place, à l'attention de travailleurs du système informel, une Caisse de sécurité sociale spécialisée et gérée de manière autonome. Les Chambres de métiers pourraient être les moteurs d'une telle initiative ;
- revisiter l'idée d'une fiscalité particulière destinée à financer un système de sécurité sociale notamment pour les agriculteurs. Celle-ci est d'ailleurs évoquée dans la loi agro-sylvo-pastorale qui envisage de mettre en place un système d'assurance pour les paysans.

Conclusion

À l'image de la plupart des pays en voie de développement, le Sénégal est fortement affecté par la conjoncture mondiale qui a un impact réel sur la situation économique du pays en général et

sur la vie quotidienne des populations en particulier. Une telle situation commande les politiques de « réduction de la pauvreté » adoptées par les autorités politiques avec l'appui des partenaires au développement d'une part et, d'autre part, les stratégies dites informelles d'accès aux ressources développées par les populations.

Parce qu'il est considéré comme la réponse fondamentale à la pauvreté et/ou au dénuement, l'accès à l'emploi constitue la principale préoccupation des populations. Elle est à l'origine d'une mobilisation qui concerne toutes les couches des populations. Celles-ci qui sont parfois obligées de se substituer à l'Etat dont les initiatives en matière de création d'emploi s'avèrent insuffisantes à répondre à la demande sociale.

Abandonnés à eux-mêmes, les demandeurs d'emploi sont réduits à investir le secteur informel dont la précarité constitue le trait dominant. L'obsession d'accéder à une activité pourvoyeuse de revenus les conduit parfois à s'engager dans des solutions à hauts risques notamment dans le cadre de la migration internationale qui ne saurait être considérée comme une panacée.

Face à l'impérieuse nécessité de promouvoir l'accès à l'emploi du plus grand nombre, il s'avère urgent d'engager, avec toutes les composantes de la société, une réflexion hardie autour de la satisfaction des besoins essentiels que seul le développement durable peut garantir.

En raison de la globalisation de l'économie mondiale, les réponses proposées intègrent des questionnements qui dépassent le cadre des frontières nationales. Il en résulte que c'est au sein des ensembles sous régionaux - qui doivent nécessairement être renforcés - qu'il faut envisager les politiques visant à améliorer de manière durable le sort des citoyens.

Bibliographie

- Adepoju Adéranti, 2004. "Changing Configurations of Migration in Africa," Migration Information Source. Washington D.C., Migration Policy Institute.
- Antoine Philippe & Diop Abdoulaye Bara (sous la direction de), 1995. La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine. Paris, Orstom.
- Antoine Philippe, Ouedrago Dieudonné & Piche Victor, 1998. Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako. Paris : l'Harmattan.
- Antoine Philippe & Sow Oumar, 2002. « Rapport de genre et dynamiques migratoires : le cas de l'Afrique de l'ouest » (pp. 143-152) in. Thérèse Locoth (sous la direction de), Rapport de genre et questions de population. Paris, INED.
- Ba Awa, 2007. « Les femmes mourides à New York. Une renégociation de l'identité musulmane en migration » (pp. 389-408), in. Diop Momar-Coumba (dir.), Le Sénégal des migrations - Mobilités, identités et sociétés. Paris, Crepos-Karthala-ONU Habitat, 2008.
- Ba Cheikh Oumar, 1996. Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux des originaires de la moyenne vallée du Fleuve. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Thèse de Doctorat de troisième cycle, 295 p.
- BA Cheikh Oumar & Bredeloup Sylvie, 1997. "Migrations interafricaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal" (pp. 61-86), in Jeanne Bisilliat (dir.), Face aux changements, les femmes du sud. Paris, L'Harmattan.
- Bocquier Philippe 1992. L'insertion et la mobilité professionnelle à Dakar. Université Paris V. Thèse de doctorat, 371 p.
- Bop Codou, 1996. « Les femmes chef de famille à Dakar » (pp. 61-97), in Jeanne Bisilliat (dir.), Femmes du sud, chefs de ménage. Paris, L'Harmattan.
- Bouilly E., Marx N. (dir.), 2008. "Migrations et Sénégal", numéro spécial de la revue Terra, mars.
- Comoe Elise Fiédin, 2005. « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », Communication au XXVème Congrès International de la Population, Tours 18- 23 Juillet, 28 p.
- Diagne Alioune, 2006. L'entrée en vie adulte à Dakar. Université de Paris, Thèse de démographie soutenue le 4 avril.
- Dieng Seydi Ababacar 2002. L'entrepreneuriat chez les migrants Maliens et Sénégalais. Bordeaux, Congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat.
- Dieng Seydi Ababacar, 2007. « Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », in. E. Bouilly, [N. Marx](#) (dir.) "Migrations et Sénégal", n° Spécial de la revue Terra, novembre 2007.
- Diop A. 2007- Stratégies d'offre de services de transfert d'argent et mécanismes financiers pour une réorientation des envois des migrants Sénégalais vers des secteurs productifs. Dakar, OIM, septembre.
- Diop Momar-Coumba (dir.), 2008. Le Sénégal des migrations - Mobilités, identités et sociétés. Paris, Crepos-Karthala-ONU Habitat.
- DPEE, 2008. Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal. Etude n° 7, mai.
- Dramé Mamadou, 1993. Rôle et statut des femmes de migrants internationaux restées au village: le cas de Médina Ndiathbé, UCAD de Dakar, Mémoire de DEA de Sociologie.
- Fall Abdou Salam, 2007. Bricoler pour survivre. Perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar. Paris, Karthala.
- Fall Papa Demba, 1998. « Stratégies et implications fonctionnelles de la migration sénégalaise vers l'Italie », Migrations - Société, 1998 (10), pp. 7-33.
- Fall Papa Demba, 2001. «Exode et identité: le modèle migratoire lébou» (pp. 185-206), in: Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature offerts au Doyen Oumar Kane. Dakar, Presses Universitaires de Dakar.
- Fall Papa Demba, 2007. "The West African Migration Dynamics: Between Change and Status Quo", Paper for the African Migrations Workshop organised by IMI James Martin 21st Century School/University of

- Oxford & the Centre for Migration Studies/University of Ghana on Understanding Migration Dynamics in the Continent. Accra, September 18th-21st.
- Fall Papa Demba, 2008. « Les migrations africaines vers l'Europe : de l'appel de main-d'œuvre aux migrations clandestines vers les îles Canaries », Communication au Séminaire international sur Migraciones internacionales e integración cultural en los espacios insulares. Una perspectiva histórica. Las Palmas de Gran Canaria, Universidad de La Laguna/ Academia Canaria de la Historia, 2 au 4 juin.
- Fall Papa Demba & Bekkar-Lacoste Rabia, 2006. « Les sahéliens à l'assaut de la forteresse européenne », *Zénith Hebdo* n°47.
- Faye Cheikh, 2007- Etude d'identification des opportunités d'investissement et d'analyse du système bancaire en relation avec la problématique des transferts financiers des migrants du Sénégal, Dakar, OIM, juin.
- Findley Sally, 1991 – « Sécheresse et migration dans la vallée du fleuve Sénégal : les femmes et les enfants dominant dans le nouveau type de migrant », *Revue européenne des migrations internationales*, 10(3) : 83-13.
- Marfaing Laurence & Sow Mariam, 1998. Les opérateurs économiques au Sénégal entre le formel et l'informel, 1930-1996. Paris, Karthala.
- Nicollet Albert, 1992. Femmes d'Afrique noire en France: la vie partagée. Paris, CIEMI-L'Harmattan.
- Perry Donna L., 2005. "Wolof Women, Economic Liberalization and the Crisis of Masculinity in Rural Senegal", *Ethnology*, vol. 44 (3), Summer.
- Piche, Victor & Younoussi Zourkaléini, 2003 – « Migration et emploi urbain : le cas de Ouagadougou au Burkina Faso », Communication à la IV^e Conférence sur la Population africaine, Tunis, 8-12 décembre, 16 p.
- Quiminal Cathérine, 1991. Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migration soninké et transformations villageoises. Paris, Christian Bourgeois.
- Robin N., Lalou R. & Ndiaye M., 1999. Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national du Sénégal. EUROSTAT/NIDI/IRD.
- Rosander E. Evers, 2005. « Cosmopolites et locales: femmes Sénégalaises en voyage », *Afrique et Histoire* n°5. Paris, Ed. Verdier.
- Sander Cerstin & BARRO Issa. Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro-finance. Genève, BIT, Document de travail n° 40.
- Sarr Fatou & alii., 2009. Genre, migration et transferts de fonds dans la Moyenne vallée du Sénégal, Rapport INSTRAW.
- Tall Serigne Mansour, 2002. « L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain » (pp. 549-578), in.
- Momar-Coumba Diop, Les sociétés sénégalaises entre le global et le local. Paris, Karthala/UNRISD.
- Tandian Aly, 2003- Des migrations internationales à la question identitaire. Redéfinition de statuts des migrants et évolution des identités féminines dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, Thèse de Sociologie Université de Toulouse-le-Mirail et Gaston Berger de Saint-Louis, 423 p.
- Thiam Papa Birama, 2006. Le codéveloppement, une nouvelle voie pour la lutte contre la pauvreté. Saint-Louis : 4^e édition « Journées de la Coopération décentralisée », 28-30 juin.
- Timera Mahamet, 2001- « Les migrations de jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation » (pp. 37-49), in. COLLIGNON René & DIOUF Mamadou (dir.) - Les jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ? *Revue Autrepart* n° 18.
- Todaro Michael P., 1997. Urbanization, unemployment and migration in Africa: theory and policy. New-York (US), Population Council, 50 p.
- UNFPA 2006. Vers l'espoir. Les femmes et la migration internationale. Rapport annuel.

Annexe 1 - Les acteurs clés de la migration

Les organes gouvernementaux³⁹

Présidence de la République

Le Conseiller spécial du Président de la République, l'Ambassadeur itinérant chargé des Sénégalais de l'extérieur : S. E. M. Papa Saër Gueye

La Présidence de la République, Secrétariat Général, Délégation à la réforme de l'Etat et à l'Assistance technique, Cellule de coordination du Projet initiative solidarité pour le développement

Direction de l'Assistance technique, 106, rue Carnot, 2^e étage, BP 4029 Dakar Plateau

Tel : 33.822.79.70/33.823.67.92/33.842.32.45, codev@primature.sn, www.codev.gouv.sn

Ministère des Sénégalais de l'extérieur

La Direction des affaires sociales ;

La Direction de la promotion de l'habitat des Sénégalais de l'extérieur ;

La Direction d'appui à l'investissement et aux projets

Le Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des Sénégalais de l'extérieur.

Ministère des Affaires étrangères

Programme TOKTEN

Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles;

Direction de l'emploi et du Service de la Main-d'œuvre

Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes

FNPJ (Fonds national de Promotion de la Jeunesse)

7. Ministère de l'Economie et des Finances :

Cellule DSRP

Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres, des Télécommunications et des Tics :

OPCE (Office des postes et de la caisse d'épargne)

Ministère des Mines, de l'Industrie et des PME;

Direction des petites et moyennes entreprises

Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entrepreneuriat féminin et de la microfinance

Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin

Le pouvoir législatif et les collectivités locales

Réseau des parlementaires sur les migrations, les droits humains et le développement (RP/MDHD)

La société civile

Collectif des femmes pour la lutte contre l'émigration clandestine au Sénégal

BP 118 Dakar

Téléphone : 77 520 09 16 33 854 33 83

Fax : 33 823 63 93,

E-mail: hadjoumy2006@yahoo.fr

³⁹ Le remaniement ministériel du 1^{er} mai 2009 n'a pas fondamentalement modifié les attributions des différents ministères mais l'on ignore à ce jour l'exacte répartition des services.

Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD)

Point focal Migration: M. Zakaria Sambakhe

Adresse :BP : 12035- Dakar

Téléphone : (+221) 33 824 22 44/ : 33 835 03 20

E-mail: ajed@sentoo.sn

Créé en 1982, il regroupe 178 ONGs nationales, étrangères et internationales. Sa vocation est de développer la concertation et les échanges entre les ONGs, de promouvoir la solidarité dans l'appui aux communautés de base, de défendre leurs intérêts et de les mobiliser autour de leurs besoins et de manière plus large de ceux de la Société civile.

L'Association pour le codéveloppement (ASCODE)

Adresse : Sicap Sacré Coeur 3 Villa n° 8897, BP 10626 Dakar Liberté

Téléphone : (+221) 33 867 23 94

Fax: (+221) 33 867 23 02,

Email: ascode@sentoo.sn

Enda Diapol (dialogues et perspectives politiques)

Rue 15 X Corniche ouest, BP 7329 Dakar, Sénégal, Tél : 33 823 53 47

Responsable: Badara NDIAYE, Chargé de projet,

Email: banjaye@gmail.com

Les universitaires, chercheurs et groupes de réflexion

Cheikh Oumar Ba, Sociologue

Spécialiste en migration et genre, expert en politiques agricoles et rurales, il est surtout connu pour ses travaux sur les migrations sénégalaises en Afrique centrale. Il est actuellement le Coordonnateur adjoint de l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR).

Email: cobra@refer.sn

Oumoul Khaïry Coulibaly, Sociologue

Doctorante aux Universités Toulouse-le-Mirail et UGB de Saint Louis.

E-mail: oumoul@hotmail.com

Hamidou Dia, Anthropologue

Doctorant à l'université Paris-Descartes, UMR 196 – CEPED, ses travaux portent sur la migration des « gens du fleuve ». hamidou.dia@univ-paris5.fr

Alioune Diagne, Démographe

IPDSR- IRD, Dakar,

Doté d'une parfaite maîtrise des techniques quantitatives, il est un élément pivot du programme MAFE et un chercheur incontournable dans le domaine de l'exploitation et du traitement des données collectées.

E-mail: diagnea@ird.sn

Seydi Ababacar Dieng, Economiste –

FASEG, UCAD de Dakar

Enseignant-chercheur à la Faculté de Sciences économiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, il est également chercheur invité au Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (LEFI) de l'Université Lumière Lyon 2, France. Il travaille sur des thèmes relatifs à la problématique du développement de l'Afrique, en particulier la migration, le développement et le financement des entreprises.

E-mail: Ababacar.Dieng@mrash.fr

Cheikh Gueye, Géographe

ENDA Tiers Monde, Dakar

A beaucoup travaillé sur les migrants de la confrérie mouride notamment à leur implication dans la construction de la cité religieuse de Touba.

E-mail: cheikh.gueye@ird.sn

Abdou Salam Fall, Sociologue

IFAN, UCAD de Dakar

Ses recherches ont d'abord porté sur les migrations internes de la communauté Sérère. Celles-ci l'ont conduit à analyser divers aspects des migrations internationales. Sa qualité d'ancien président du CONGAD lui confère une bonne connaissance du monde associatif et des programmes de développement.

E-mail : asfall@refer.sn

Abdoulaye KANE, Anthropologue

Professeur à l'Université de Floride aux USA. Spécialiste de la migration et des questions liées à la diaspora et au transnationalisme. Il a publié de nombreux articles sur la migration des populations de la vallée du Sénégal.

abdoulaye.kane1@gmail.com ou akane@ufl.edu

Rabia Bekkar Lacoste, Socio Anthropologue

Institut de recherche pour le Développement. En détachement à l'IFAN UCAD de Dakar

Spécialiste du Maghreb et auteur de nombreux ouvrages et articles sur les rapports de genre dans les sociétés musulmanes, elle travaille depuis trois ans sur la mobilité ouest africaine vers l'Europe via l'Afrique du Nord.

E-mail: rbekkar@ird.sn

Gora Mbodj, Sociologue

UGB de Saint Louis

Professeur titulaire à la Section de Sociologie de l'UFR Lettres et Sciences humaines.
poste 1121

Bara Mboup, Géographe

Ecole nationale d'économie appliquée

Sa thèse est consacrée aux migrations en partance du bassin arachidier sénégalais en particulier de la région de Louga. Ses activités d'encadrement d'étudiants lors des stages de terrain lui confèrent une excellente connaissance du territoire sénégalais.

E-mail: baramfrfr@yahoo.fr

Alfred Inis Ndiaye, Sociologue

UGB de Saint Louis

Enseignant et Chef de la Section sociologie de l'UFR Lettres et Sciences humaines. Spécialiste en sociologie du travail et des organisations, il est membre fondateur du Centre de recherches sur les politiques sociales au Sénégal.

E-mail: alfred@refer.sn

Babacar Ndione, Economiste- Démographe

Consultant indépendant de renommée mondiale s'est intéressé à différentes questions relatives aux migrations et au développement en particulier à l'évaluation des politiques et initiatives gouvernementales.

Adresse : BP 25802, Dakar-Fann Sénégal

Téléphone: (+221) 77.644.97.46

E-mail: bndione2002@hotmail.com

Ibou Sané, Sociologue

UGB de Saint Louis

Chargé d'Enseignement à la Section de sociologie de l'UFR lettres et sciences humaines, il est l'auteur d'une remarquable thèse sur les réseaux commerciaux des migrants Sénégalais (1993).

Mohamadou Sall

IPDSR, UCAD de Dakar

Docteur en sciences sociales de l'Institut d'études du développement à l'Université catholique de Louvain. Sa thèse est consacrée aux *Acteurs et pratiques de la production foncière et immobilière à Ourosogui (Sénégal)*

E-mail: sallmoham@yahoo.fr

Papa SOW, Géographe

Spécialiste des migrations sénégalaises vers la péninsule ibérique. Il est l'auteur d'une thèse soutenue en 2004 à Universitat Autònoma of Barcelona sur les *Sénégalais et Gambiens en Catalogne. Analyse géo-sociologique de leurs réseaux sociaux et spatiaux dans un nouveau pays d'immigration.*

E-mail: investigation4@yahoo.fr

Serigne Mansour Tall, Géographe

Chargé du Programme UN Habitat, Dakar

Docteur de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg (France). Spécialiste des questions urbaine notamment de l'accès au logement des migrants internationaux. Sujet de thèse : *Les investissements immobiliers à Dakar des émigrés Sénégalais*, préparé dans le cadre du Programme Migrations Internationales/IRD ex ORSTOM, Dakar.

E-mail : mansour.tall@undp.org

Aly Tandian, Sociologue

UGB de Saint Louis

Enseignant-chercheur, Expert des questions de genre, il a beaucoup travaillé sur les transformations induites par la migration dans la société Haalpular.

E-mail: aly.tandian@gmail.com

Les centres et institutions de recherche

Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES)

C'est une institution de recherche créée à l'Université Cheikh Anta Diop par un groupe d'enseignants-chercheurs de diverses disciplines: économie, droit, techniques quantitatives, sociologie. L'initiative s'inscrit dans le cadre des réformes en cours au sein de l'UCAD, notamment celles relatives aux écoles doctorales et au développement de l'expertise universitaire.

Responsables : Prof. Abdoulaye Diagne et Dr. Fatou Cissé

Site web : www.cres-ucad.org, contact@cres-ucad.org

Réseau d'étude des migrations internationales africaines (REMIGRAF)

De l'Institut fondamental d'Afrique noire est une structure de recherche, d'accueil et d'orientation de chercheurs Sénégalais et étrangers qui travaillent sur différents aspects de la migration internationale des Sénégalais.

E-mail : defall@ucad.sn

Site web : www.matrix.msu.edu/~ucad/papadembafall/maoumy/

Coordination: Papa Demba Fall

Institut population développement de la santé de la reproduction conduit le Programme migration Afrique-Europe

En partenariat avec l'Institut national d'étude démographique de France, et ENDA Dialogue politique de Dakar.

Responsables : Papa Sakho et Alioune Diagne

Institutions internationales basées à Dakar

Institut de recherche pour le développement (ex ORSTOM)

Responsable des Programmes migration au Sénégal : Prof Rabia Bekkar-Lacoste

E-mail: rbekkar@ird.sn

Institut international pour l'environnement et le développement

Address : BP 5579 Dakar, Sénégal

Téléphone: (+221) 338 671 058

Fax: (+ 221) 338 671 059

E-mail : iiedsen@sentoo.sn

Site web : www.iiedsahel.org

Annexe 2 - Les protagonistes du secteur de l'emploi

Les organes gouvernementaux

Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles

Adresse : Building administratif

Tel : (+221) 33 823 10 88

Direction de l'emploi : Téléphone : (+221) 33 864 05 99

Direction du travail et de la sécurité sociale : Téléphone: (+221) 33 823 98 76

Les organisations d'employeurs

Conseil national du patronat (CNP)

Adresse : 7, Rue Jean Mermoz, BP 3537, Dakar

Téléphone : (+221) 33 821 58 03

Fax :(+221) 33 822 28 42

Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES)

Adresse : 41, rue El Hadj Amadou Assane Ndoye, BP 3819, Dakar, Sénégal

Téléphone :(+221) 33 823 09 74 – 33 821 54 54

Fax : (+221) 33 822 96 58

Mouvement des entreprises du Sénégal (MDES)

Adresse : Quartier du Point E – Avenue Birago Diop x H, B P 16993 Dakar Fann

Téléphone: (+221) 33 864 27 03

Fax : (+221) 33 864 27 02

Les principales organisations syndicales

Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS)/ Bureau migration

Adresse : 7, Avenue du Président Lamine Guèye, BP 937, Dakar, Sénégal

Téléphone : (+221) 33 822 32 98 / 33 821 04 91

Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS)

Adresse : Rue 13, Quartier Derklé ,BP 10841, Dakar

Téléphone: (2+21) 33 825 32 61

Fax : (+221) 33 824 8013

Confédération nationale des travailleurs du Sénégal - Forces du changement (CNTS-FC)

Adresse : 16, rue Jules Ferry, BP 504

Téléphone: (+221) 77 632 50 97

Union démocratique des travailleurs du Sénégal (UDTS)

Adresse : Rue 10, Pikine (face Ecole 5), BP 7124, Médina Dakar

Téléphone (+221) 33 854 10 70

Fax : (+221) 33 834 93 17

Confédération des Syndicats autonomes (CSA)

Adresse : Cité SOPRIM, Parcelles Assainies BP 10224, Dakar

Téléphone : (+221) 33 835 09 51

Fax : (+221) 33 893 52 99

Confédération démocratique des syndicats autonomes (CDSA)

Adresse :Parcelle N° 122, Quartier Khourou Nar, Pikine

Téléphone : (+221) 33 834 37 95

Union des travailleurs libres du Sénégal (UTLS)

Adresse : Usine Niary Tally, villa 1376, Dakar

Téléphone: (+221) 824 51 12

Union nationale des travailleurs démocratiques (UNTD)

Adresse :Immeuble face arrêt Double Less, Parcelle n° 131, Guédiawaye, Dakar

Téléphone : (+221) 33 957 11 62